



Louis-Jean Cormier sur
les routes de l'amour *Page E 1*



**Véronique
Hivon et
Sol Zanetti**
à table pour
préparer le pays

Page A 3

www.ledouvoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 61

LE DEVOIR, LES SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MARS 2015

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$



THINKSTOCK

DÉLINQUANCE SEXUELLE

Briser le cycle infernale des agressions

En dedans comme en dehors, ils sont des parias. Alors que le gouvernement fédéral coupe dans la réinsertion, les délinquants sexuels sont de plus en plus laissés à eux-mêmes à leur sortie de prison. Mais à quel prix pour la société?

LISA-MARIE GERVAIS

Dans un petit local du Plateau-Mont-Royal: une grande table, des chaises, le coordonnateur et «chef de famille», trois bénévoles et deux délinquants sexuels. C'est Stéphane* qui commence. «J'ai été condamné pour meurtre en 1986, pour l'homicide d'un jeune garçon de dix ans. C'était pas dans un contexte sexuel mais j'avais une autre accusation d'agression sexuelle sur une petite fille», dit-il froidement, visiblement très habitué à raconter son histoire.

VOIR PAGE A 12: CYCLE

Dossier

Déviant un jour... déviant toujours? La recherche de plus en plus étoffée conclut que les traitements diminuent bel et bien les risques de récidive. *Page A 6*

La réhabilitation, oui, mais des peines sévères d'abord. Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu au front pour les victimes. *Page A 7*

AUJOURD'HUI

Perspectives Le Plan Nord à tout prix? Avec son feu vert à Mine Arnaud, Québec doit encore convaincre la population que les impacts sont acceptables. *Page C 1*

Rapport Godbout Jean-Robert Sansfaçon et Éric Desrosiers livrent leur analyse. *Pages B 4 et C 2*



Avis légaux..... C 9
Carrières..... C 4
Décès..... C 10
Mots croisés..... D 6
Petites annonces..... C 10
Sudoku..... D 4

L'anglais règne sur le nouveau CHUM

Trois ans plus tard, l'OQLF est incapable de forcer l'usage du français sur le chantier



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les ouvriers de la FTQ ont dénoncé l'omniprésence de l'anglais sur le chantier de construction du nouveau CHUM.

PHILIPPE ORFALI

Trois ans. Voilà trois ans que l'Office québécois de la langue française (OQLF) sait que quelque chose ne tourne pas rond sur le chantier du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Pourtant, l'utilisation de l'anglais dans les communications, les documents de travail et les plans et devis du mégacomplexe hospitalier subsiste, ont déploré

de nombreux travailleurs de la construction, vendredi, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie. Une nouvelle bétise de l'Office qui met en lumière l'hésitation de l'organisme à remplir réellement son mandat, estime un chercheur.

Les travailleurs œuvrant à la construction du nouveau CHUM dénoncent le fait que l'anglais demeure la principale langue d'échange avec le consortium Construction

santé Montréal (CSM), formé d'entreprises étrangères pour la plupart, chargé de construire le complexe en mode partenariat public-privé (PPP). Malgré le dépôt de deux plaintes à l'Office de la langue française, rien n'a changé depuis 2012, déplorent-ils. L'un des principaux chantiers de l'histoire du Québec «se construit en anglais», peste

VOIR PAGE A 12: CHUM

DOCUMENTAIRE

Les visages kurdes du front irakien

KARL RETTINO-PARAZELLI

Pendant que la coalition internationale s'attaque au groupe État islamique du haut des airs, la présence de l'organisation terroriste en sol irakien fait des ravages que les bulletins de nouvelles occidentaux ne montrent pas, ou si peu. Ce sont donc les visages de ces soldats à court de ressources, de ces réfugiés laissés à eux-mêmes et de ces habitants pris en otage que le documentariste québécois Julien Fréchette a voulu montrer en se rendant cet automne, caméra à l'épaule, au cœur du Kurdistan irakien. Le réalisateur est revenu au pays avec des images saisissantes, mais surtout des témoignages bouleversants présentés dans *Kurdistan, de gré ou de force*, qui sera présenté lundi à RDI. Un documentaire qui propose un portrait éclaté mais poignant présentant toutes les facettes d'une guerre que ses victimes n'ont pas choisie.

VOIR PAGE A 12: FRONT



TOAST MEDIA/ARNAUD BOUQUET

Le PKK, considéré comme une organisation terroriste par plusieurs pays, dont le Canada, entraîne plusieurs femmes pour combattre le groupe État islamique.



514.934.7440

www.equipeburdman.com
info@equipeburdman.com

**BRIGITTE I.
BURDMAN**

Courtier Immobilier



1% DES COURTIERS IMMOBILIERS AU CANADA POUR ROYAL LEPAGE



VOIR PAGE C 12

VILLE MARIE | 969 RUE ST-TIMOTHÉE #202 | MLS 10957500 | PRIX \$669,000 | 'OXFORD' MAGNIFIQUE LOFT ENSOLEILLÉ

ACTUALITÉS

Le contrôle d'Ottawa sur l'immigration fait des Néo-Québécois des fédéralistes, estime Maka Kotto

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

Le député péquiste Maka Kotto n'en démord pas : Pierre Karl Péladeau a raison sur le fond. Les immigrants, plongés à leur arrivée dans la symbolique canadienne, entrent dans le giron fédéraliste. Par contre, l'obstacle pour les souverainistes n'est pas l'immigration, mais le système d'immigration contrôlé par Ottawa.

«Ce ne sont pas les immigrants qui sont en jeu, c'est le système taillé sur mesure pour isoler [...] les francophones du Québec», a commenté Maka Kotto lors d'une mêlée de presse vendredi, avant de prendre part à une interpellation de la ministre

de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, à l'Assemblée nationale.

«Il y a un système qui fait en sorte que, quand on vient de l'étranger, tous les symboles [qu'on] traverse nous inculquent de façon subliminale, je dirais, une notion d'appartenance au Canada, pas au Québec», a souligné le député de Bourget, qui a dit parler de son expérience quand il y a un peu plus de 20 ans il a fait les démarches pour immigrer au Canada. L'immigrant est «loyal» à cette symbolique, d'autant plus qu'il prête serment pour obtenir sa citoyenneté. «Le Québec n'a pas de structure pour répondre à la compétition fédérale.» C'est l'ambassade du Canada qui délivre le visa, les douanes canadiennes qui accueillent l'immigrant, les autorités

fédérales qui accordent le statut de résident permanent, a rappelé le Camerounais d'origine.

Ce système, «c'est un obstacle en soi» pour les souverainistes. «Le sentiment d'appartenance, il va être au Canada, pas au Québec. Ça demande beaucoup d'efforts, une volonté pour que des Néo-Québécois, des Québécois d'adoption fassent le pas vers le mouvement souverainiste», a fait valoir le député de Bourget. Le débat doit se faire, selon lui.

Lui-même, à son arrivée au Québec, fut «intégré à la sphère fédéraliste». Il a même milité pour le Parti libéral du Québec. «C'a pris cinq ans pour m'amener à voir la complexité de la question nationale», a-t-il relaté. Il a fallu qu'il rencontre Pierre Falardeau qui lui a expliqué la situation du Québec «en faisant des parallèles

avec l'Afrique, l'Amérique latine où des gens se sont battus pour leur liberté».

«Nous ne contrôlons pas notre immigration, avance Maka Kotto. Le Québec joue un rôle mineur dans le processus d'immigration et d'intégration.»

Que le Canada, avec ses symboles, accueille les immigrants à leur arrivée, et non pas le Québec, «c'est quoi le problème?» a dit Kathleen Weil. «C'est normal, on est dans un pays, le Canada, a-t-elle dit. Ils sont heureux d'être au Canada; il faut le savoir.»

Ce fut toujours le cas, a-t-elle rappelé. «Je suis fédéraliste. Alors, moi, je ne peux pas vous dire que c'est un problème.»

Le Devoir

AIRFRANCE



LA FRANCE EST DANS L'AIR



SHOPPING ROYAL À PARIS

Paris-Charles de Gaulle : profitez d'une escale agréable pour découvrir de nombreuses boutiques de luxe et relaxez-vous dans le confort de nos salons.

ACTUALITÉS



PHOTOS MARCO BÉLAIR-CIRINO LE DEVOIR

Véronique Hivon et Sol Zanetti emploient spontanément le tutoiement lorsqu'ils s'adressent l'un à l'autre.

Véronique Hivon et Sol Zanetti à table pour le pays

L'idée était d'abord de prendre un café. Véronique Hivon et Sol Zanetti sont en fin de compte restés à table trois heures. Ils se sont retrouvés cette semaine dans un bistro aux allures de bouchon lyonnais de Québec, le Pied bleu. Au menu, la «refondation» du mouvement indépendantiste.

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

À table, Véronique Hivon et Sol Zanetti emploient spontanément le tutoiement lorsqu'ils s'adressent l'un à l'autre. La discussion est franche et chaleureuse.

«C'est un grand jour, vous allez assister à l'Histoire!» lance l'élue péquiste à Fabrice — un serveur à la langue bien pendue — avant d'esquisser un large sourire. «Il y a beaucoup d'indépendantistes qui attendent ça depuis longtemps, qui sont tannés des guerres intestines», poursuit le chef d'Option nationale, Sol Zanetti.

Le serveur n'en a aucune idée, mais son resto du quartier Saint-Sauveur, à Québec, sera le temps d'une soirée l'«espace de dialogue et de travail [des] forces du mouvement indépendantiste» défriché par la députée de Joliette.

Véronique Hivon propose à Sol Zanetti de commencer à «tracer les contours d'un projet de pays» — une démarche qu'elle souhaite voir «transparente». «Ça, c'est emballant autant pour nous que pour la population. Je ne dis pas que c'est facile», fait-elle valoir.

L'amorce d'un dialogue entre les partis politiques indépendantistes constitue une «étape préliminaire» pour permettre au camp du Oui de «regagner en crédibilité» auprès de l'électorat québécois. «La population a envie de nous dire parfois: «Si vous n'êtes même pas capables de vous parler entre vous, comment pouvez-vous espérer que, nous, on recommence à vous écouter?»» affirme-t-elle.

«Actions de pays»

Véronique Hivon et Sol Zanetti se sont rapidement entendus sur la nécessité d'inscrire des «gestes d'État» ou des «actions de pays» dans la prochaine plateforme électorale de leur formation politique respective.

«C'est intégrer dans notre programme de parti politique des choses qui dépassent le cadre législatif d'une province canadienne», explique M. Zanetti, donnant l'exemple de la signature d'un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la réforme du programme d'assurance-emploi. «Ça vient imposer le thème de l'indépendance. Tu le lies à des enjeux de gouvernance concrets pour tout le monde. Puis, en même temps, tu n'as pas le choix d'être clair, de dire: «Vous allez voter pour nous. On va faire l'indépendance», ajoute-t-il.

La responsable du plan de préparation à l'indépendance du Québec du candidat à la course à la direction du Parti

québécois Alexandre Cloutier acquiesce d'un signe de tête. «100% d'accord! Sol, on s'entend parfaitement là-dessus», lance-t-elle, les yeux pétillants. Le «programme de gouvernance» du PQ qui sera proposé aux Québécois aux élections générales de 2018 — si Alexandre Cloutier est propulsé à la tête de la formation politique d'ici là — renfermera à la fois des engagements réalisables à l'intérieur et à l'extérieur de la fédération canadienne, promet M^{me} Hivon. «En environnement, voici jusqu'où on peut aller en ce moment et voici jusqu'où on voudrait et pourrait aller si on était indépendants. C'est passionnant parce que les Québécois vont voir comment on pourrait agir dans ces sphères-là [actuellement de compétences fédérales].»

Véronique Hivon et Sol Zanetti conviennent également de parler du projet d'indépendance sous toutes ses facettes d'ici au prochain scrutin afin de contrecarrer le discours de peur du camp fédéraliste. «Agiter un épouvantail pendant quelques semaines, ça peut aller [pour le Parti libéral du Québec], mais pendant trois ans et demi [leur] épouvantail va être pas mal démythifié. [En 2018], tu n'auras plus vraiment peur de lui», soutient l'alliée du député de Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier.

Le projet de pays du Québec doit être «concret», afin de susciter l'adhésion notamment auprès des jeunes. «Je pense qu'il y en a beaucoup qui sont indépendantistes, mais qui s'ignorent. Ils ne savent pas que ce qu'ils croient aurait plus de [possibilité] de se concrétiser si le Québec avait les moyens d'un État indépendant», fait valoir M^{me} Hivon.

«Arrêter de douter»

Le principal sujet de discordance entre le PQ et ON, la «mécanique référendaire», vient toutefois pimenter les échanges.

M. Zanetti craint que la promesse de tenir un référendum sur l'indépendance du Québec, mais seulement après qu'un million de Québécois aient apposé leur signature dans un registre officiel, offre une nouvelle «porte de sortie» pour le PQ afin de repousser encore une fois le jour J. «C'est la hantise!» Il préfère une démarche «sans ambiguïtés» comme celle de la députée de Vachon, Martine Ouellet, consistant à consulter la population québécoise sur l'avenir constitutionnel du Québec au cours des quatre années suivant l'élection d'un gouvernement majoritaire du PQ. «Ce qui fait le jeu de l'adversaire, c'est l'ambiguïté», soutient-il.

«Il faut arrêter de douter. Il



Véronique Hivon et Sol Zanetti se sont rapidement entendus sur la nécessité d'inscrire des «gestes d'État».



L'amorce d'un dialogue entre les partis politiques indépendantistes constitue une «étape préliminaire» pour permettre au camp du «Oui» de «regagner en crédibilité».

faut changer de paradigme», répond du tac au tac M^{me} Hivon. «Pour arrêter de douter, il faut des garanties», rétorque M. Zanetti. A ses yeux, «une mobilisation de la jeunesse» autour du projet indépendantiste passe nécessairement par une «attitude audacieuse» de la part des figures de proue du mouvement. «Quelque part, on doit se mettre la tête sur le billot», déclare-t-il.

«Je trouve qu'en demandant un million de signatures, on se met pas pire la tête sur le billot. Je dis ça de même», lance M^{me} Hivon. L'indépendance du Québec sera «l'enjeu central de la prochaine campagne électorale». «Pour moi, c'est très clair», renchérit-elle. A «la» question «Y aura-t-il un référendum dans un prochain mandat?», Alexandre Cloutier

«va dire "oui" en mettant en mouvement les Québécois», poursuit-elle. «L'idée, ce n'est pas de faire un référendum, c'est de le gagner. Elle crée une obligation des porteurs du projet à mobiliser.» Cela dit, «les gens n'en ont rien à cirer» des prises de bec autour de la mécanique référendaire, selon M^{me} Hivon.

«Mais si on ne règle pas ce point qui est litigieux dans l'histoire récente du mouvement indépendantiste, on ne pourra pas passer à la deuxième étape. Ça ne marchera pas», avertit Sol Zanetti.

«Travaillons d'abord sur ce qui nous rassemble», insiste Véronique Hivon.

«Mangez! Mangez!» s'exclame Fabrice non loin.

La table est mise.

Le Devoir

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

L'ONU redoute une pénurie mondiale d'eau d'ici 15 ans

CÉLINE SERRAT
à Paris

La demande mondiale d'eau s'envole et 20% des réserves souterraines sont déjà surexploitées: dans un rapport publié vendredi, les Nations unies appellent à changer radicalement l'utilisation et la gestion de cette ressource pour éviter une grave pénurie d'ici 2030.

«Si rien ne change, la planète devrait faire face à un déficit global en eau de 40% d'ici 2030», indique un rapport annuel des Nations unies. Pourtant, il existe «suffisamment d'eau pour répondre aux besoins grandissants du monde, mais pas sans changer radicalement la façon dont l'eau est utilisée, gérée et partagée», affirment les auteurs de «L'eau pour un monde durable».

Le rapport insiste sur les liens complexes entre accès à l'eau, développement et gestion durables de la ressource: la lutte contre la pauvreté s'accompagnant d'une croissance de la demande en eau, qui parfois conduit à une surexploitation de cette ressource.

L'exemple de l'Inde illustre cette difficile équation. Dans ce pays, le nombre de puits mécanisés est passé de 1 million à 19 millions entre 1960 et 2000. Si cette évolution a permis de lutter contre la pauvreté, le développement de l'irrigation a aussi provoqué «un stress hydrique important» dans des régions comme le Maharashtra (sud) ou le Rajasthan (est).

En Chine, dans la plaine du nord, l'irrigation intensive a provoqué une baisse de plus de 40 mètres de la nappe phréatique, relève également l'ONU.

Si l'agriculture est en cause, l'industrie est aussi de plus en plus consommatrice d'eau et la demande mondiale de ce secteur devrait augmenter de 400% entre 2000 et 2050.

L'augmentation des besoins est alimentée à la fois par l'élévation du niveau de vie et par la croissance démographique, la population mondiale gagnant 80 millions de personnes par an. Il est prévu qu'elle atteigne 9,1 milliards en 2050, dont 2,4 milliards en Afrique subsaharienne, selon l'ONU.

Et face à des besoins en forte hausse, le changement climatique va modifier le régime des précipitations, souvent au détriment des zones déjà en manque d'eau, comme la région méditerranéenne ou l'Afrique subsaharienne.

Autre conséquence du

réchauffement: le niveau de la mer s'élève et affecte les réserves souterraines d'eau douce des zones côtières. C'est déjà le cas à Calcutta, Shanghai ou Dacca. «Même chose pour les îles Tuvalu et de Samoa dans le Pacifique, où les habitants dépendent de plus en plus de l'eau importée», alerte l'ONU.

Agir rapidement

Dans ce contexte, la gestion de l'eau est inadaptée, affirme le rapport publié avant la Journée mondiale de l'eau le 22 mars.

L'irrigation intensive, le rejet incontrôlé de pesticides et de produits chimiques et l'absence de traitement des eaux usées sont notamment montrés du doigt. «Des régions de Chine, d'Inde et des États-Unis, ainsi que le Moyen-Orient, puisent dans des réserves souterraines de manière non durable», a expliqué à l'AFP Richard Connor, l'un des auteurs.

Le rapport onusien propose aussi des pistes pour agir.

Il invite par exemple à limiter l'utilisation de centrales thermiques (80% de la production d'électricité) qui «sont très gourmandes en eau» en subventionnant les énergies solaire et éolienne.

Des aides aux agriculteurs choisissant des systèmes d'irrigation performants sont aussi préconisées, à l'instar de ce qui a été fait à Chypre.

Le document met aussi en avant que «chaque dollar investi pour la protection d'un bassin hydrologique peut permettre d'économiser jusqu'à 200\$ sur les coûts de traitement de l'eau».

En Ouganda, les 235 000 \$ dépensés chaque année pour protéger un marais permettent à Kampala d'économiser 2 millions par an dans le traitement de l'eau.

Une meilleure gouvernance, conduisant à une action plus efficace pour réduire les pertes, est un autre levier. Phnom Penh a ainsi réussi à passer de 60% de déperditions en 1998 à 6% en 2008.

Dans le cadre des nouveaux objectifs du développement durable, qui doivent être entérinés cette année pour 2030, toutes ces facettes de l'eau doivent être prises en compte, plaide le rapport, en rappelant que «malgré des progrès considérables ces dernières années, 748 millions de personnes sont toujours privées d'accès à une source d'eau protégée d'une éventuelle contamination».

Agence France-Press

Soirées Relations

L'ÉCONOMIE TOXIQUE SPÉCULATION, PARADIS FISCAUX ET POUVOIR DES BANQUES

La financiarisation de l'économie, à l'ère du néolibéralisme, comporte plusieurs conséquences toxiques pour nos sociétés. Pendant que le développement des paradis fiscaux prive les États de revenus pour financer des programmes sociaux, la spéculation financière et le pouvoir accru des banques entraînent une déstabilisation permanente de l'économie productive. Le tout, on le voit, affecte directement les ménages de la classe moyenne, toujours plus endettés.

Nous discuterons de ces problèmes ainsi que des possibles solutions avec:

BERNARD ÉLIE, économiste, professeur associé à l'UQAM et membre d'Économie autrement;

AUDREY LAURIN-LAMOTHE, doctorante en sociologie à l'UQAM et membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFA);

CLAUDE VAILLANCOURT, enseignant et écrivain, président d'ATTAC-Québec.



Organisé en collaboration avec le Réseau pour un discours alternatif sur l'économie

Cette soirée s'inscrit dans la foulée de la parution du livre *L'Économie toxique: spéculation, paradis fiscaux, lobby, obsolescence programmée*, publié chez M Éditions, sous la coordination de Bernard Élie et Claude Vaillancourt.

Contribution suggérée: 5\$

RENSEIGNEMENTS: Agusti Nicolau: 514-387-2541, poste 241 ou anicolau@cfj.qc.ca
www.cfj.qc.ca/ap

Les Soirées Relations sont organisées par le Centre justice et foi.

À MONTRÉAL

LE LUNDI 23 MARS 2015

DE 19 H À 21 H 30

MAISON BELLARMIN

25, JARRY OUEST

(MÉTRO JARRY OU DE CASTELNAU)

ACTUALITÉS

Un bain portuaire dans le fleuve pour les 375 ans de la métropole

JEANNE CORRIVEAU

Les Montréalais pourront se baigner dans les eaux du Vieux-Port pour le 375^e anniversaire de la ville, a promis le maire Denis Coderre vendredi. L'aménagement d'un bain portuaire à la tour de l'Horloge fait partie des projets inscrits dans le Plan de l'eau dévoilé par l'administration à quelques jours de la Journée mondiale de l'eau.

Montréal est une île et il est temps de donner aux Montréalais les moyens de se réapproprier le fleuve et ses berges, a fait valoir le maire Coderre. Les projets dévoilés sont à des degrés différents d'avancement, mais l'aménagement d'un bain portuaire dans le Vieux-Port représente la principale nouveauté du plan.

Il s'agira d'une aire sécurisée dans l'eau qui pourrait être dotée d'un quai flottant et s'inspirera de baignades portuaires réalisées à Copenhague, Berlin, Paris et Londres. Pour l'instant, la Ville n'a pas évalué le coût de ce projet qui sera élaboré en collaboration avec la Société du Vieux-Port et sera aménagé à proximité de la plage de la Tour de l'Horloge. «Un comité de pilotage est déjà en place pour faire progresser rapidement ce projet et lancer une première étude pour déterminer le concept et les aspects techniques», a expliqué Chantal Rouleau, responsable du dossier de l'eau au comité exécutif de la Ville.

Le projet verra le jour au plus tard en 2017, soit à temps pour le 375^e anniversaire de Montréal et le 150^e anniversaire du Canada, a assuré l'administration.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Montréal est une île et il est temps de donner aux Montréalais les moyens de se réapproprier le fleuve et ses berges, a fait valoir le maire Denis Coderre.

Deux plages sont également en chantier et seront accessibles en 2017. La plage de l'Est, qui avait fait l'objet d'un concours de design, sera aménagée dans Pointe-aux-Trembles au coût de 3 millions de dollars. Celle de Verdun, dont les plans et devis seront dévoilés cette année, sera réalisée au coût d'environ 4,7 millions.

Le surf urbain

Montréal veut aussi sécuriser les berges des «vagues éternelles» du fleuve très prisées par les surfeurs urbains, soit celles de la vague à Guy, à

LaSalle, et celles de la vague d'Habitat 67. «C'est un sport extrême, mais extrêmement populaire. Ça cause toutefois une érosion des berges et ça peut mettre en danger les gens», a indiqué Chantal Rouleau. Les aménagements prévus seront «légers», mais permettront de protéger les berges tout en améliorant la sécurité des utilisateurs, a-t-elle dit.

La Ville mettra aussi en place un programme de soutien pour les initiatives locales de plein air des arrondissements et des organismes sans but lucratif pour des projets

de baignade, de plongée, de pêche et de loisirs nautiques. Ce programme sera doté d'une enveloppe de 300 000\$ sur cinq ans.

Finalement, Montréal accélérera les travaux correctifs des raccordements inversés qui consistent à un branchement incorrect des conduites d'égouts sanitaires aux égouts pluviaux et qui font en sorte que les eaux usées sont directement rejetées dans le fleuve sans être traitées. Plus de 2300 bâtiments sont visés. Pour 2015, un budget de 810 000\$ est prévu.

Bon accueil

«Ca fait des années qu'on investit des millions de dollars pour améliorer la qualité de l'eau du fleuve et de la rivière des Prairies. Il est plus que temps que les Montréalais arrêtent de tourner le dos à ce joyau», a commenté le conseiller de Projet Montréal Sylvain Quellet, tout en soulignant que l'administration Coderre s'était inspirée largement de propositions de son parti, notamment en ce qui a trait au bain portuaire et à la plage de Verdun.

«C'est une très bonne nouvelle. On améliore à la fois l'accès aux cours d'eau et on se préoccupe de la qualité de l'eau», s'est réjouie Coralie Deny, directrice générale du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal.

Alexandre Joly, directeur général adjoint d'Accès Fleuve ZIP Ville-Marie, s'est dit lui aussi heureux des annonces. «C'est très positif. Ce sont des projets sur lesquels on a travaillé, a-t-il expliqué. Le fait qu'on améliore la qualité de l'eau, qui est déjà bonne et baignable la plupart du temps, ça ne peut qu'être bénéfique.»

Le Devoir

Recréer les ruisseaux disparus

Montréal songe à recréer des ruisseaux que l'urbanisation a fait disparaître au cours des deux derniers siècles. Des études techniques d'hydrologie et environnementales seront effectuées au cours de 2015 afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet. «C'est un moyen de redonner aux ruisseaux leur fonction naturelle, soit de recueillir les eaux de ruissellement pour désengorger le réseau pluvial et d'égouts», a souligné Chantal Rouleau, responsable du dossier de l'eau au comité exécutif de la Ville, tout en reconnaissant la difficulté de l'entreprise. Pour l'instant, la Ville prévoit de consacrer une somme de 700 000\$ à la restauration de ruisseaux. Les projets seront priorisés en fonction du gain environnemental, des bénéfices pour la collectivité et de la complexité de leur réalisation.

MANIFESTATION

Sécurité accrue à l'hôtel de ville de Montréal

JEANNE CORRIVEAU

L'administration Coderre est sur les dents. La manifestation de fonctionnaires prévue lundi soir l'a incitée à resserrer la sécurité à l'hôtel de ville à l'occasion de l'assemblée du conseil municipal.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir vendredi aux employés de l'hôtel de ville et aux élus, le président du conseil municipal, Frantz Benjamin, précise que la Ville a été avertie de la tenue d'un rassemblement de cols blancs lundi à 18 h à l'extérieur du bâtiment. Tout en rappelant l'obligation pour les employés de porter leur carte d'identité, M. Benjamin indique que seuls 40 citoyens seront admis à l'intérieur de l'hôtel de ville.

Les cols blancs manifesteront pour protester contre les intentions de la Ville d'exiger une réduction de 10,5% de la rémunération globale des employés pour le renouvellement des conventions collectives.

Depuis la manifestation du 18 août dernier au cours de laquelle des syndiqués municipaux, dont une majorité de pompiers, avaient investi la salle du conseil, les mesures de sécurité ont été resserrées à l'hôtel de ville. Les soirs d'assemblées, des policiers contrôlent l'identité des visiteurs et le nombre de citoyens admis est limité à 100.

Syndiqués furieux

L'administration exagère le danger et détourne l'attention des vrais enjeux, estime Alain Fugère, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux

Le Devoir

CONSTRUCTION

Aucune fouille archéologique au 900 de Maisonneuve

PHILIPPE ORFALI

Finalement, les vestiges d'Hochelaga ne se retrouvent probablement pas ensevelis sous le 900, boulevard de Maisonneuve Ouest, concluent les experts mandatés par le ministère de la Culture. Ivanhoé Cambridge pourra donc aller de l'avant avec l'excavation du site et la construction d'un gratte-ciel malgré l'opposition de défenseurs du patrimoine, a appris *Le Devoir*.

Après avoir dû stopper subitement leurs travaux le 16 février dernier, l'assureur Manuvie et le promoteur Ivanhoé Cambridge, bras immobilier de la Caisse de dépôt et placement, pourront reprendre ceux-ci au cours des prochains jours, a indiqué une porte-parole du ministère de la Culture. Des études commandées d'urgence à la mi-février n'ont pas relevé de «potentiel archéologique» sur le site où l'on projette de construire la Maison Manuvie, affirme Annie LeGruic.

«Après avoir examiné l'ensemble des renseignements amassés par nos experts et la firme d'archéologie d'Ivanhoé Cambridge, on a conclu que des travaux supplémentaires n'étaient pas nécessaires. La conclusion, c'est que la possibilité qu'il y ait des vestiges est très faible, dit-elle, recon-

naissant toutefois qu'aucune fouille n'a été effectuée sur le terrain. Il n'y en aura pas parce que les études n'ont pas démontré qu'il y a un potentiel.»

Histoire autochtone?

À la mi-février, des amateurs d'archéologie et des défenseurs du patrimoine avaient sonné l'alarme, craignant que la construction de l'édifice de 28 étages à l'angle Maisonneuve Ouest et Mansfield ne vienne détruire à tout jamais des vestiges de l'histoire autochtone de Montréal.

Rappelons que c'est un simple citoyen passionné d'archéologie, Robert Galbraith, qui avait alerté les autorités. Ni la Ville de Montréal, ni le ministère de la Culture, ni le promoteur immobilier n'avaient jugé bon de commander une étude du potentiel archéologique du site, et ce, même si celui-ci est demeuré vide — exception faite d'un stationnement — pendant de nombreuses années avant que le projet de gratte-ciel de catégorie AAA se concrétise.

Vendredi, le porte-parole d'Ivanhoé Cambridge n'a pas souhaité commenter les conclusions du ministère ni préciser à quel moment les travaux reprendront.

Le Devoir

UQAM: une association étudiante perd ses droits

L'Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED) ne peut plus représenter ses membres. L'association étudiante a perdu ce droit au terme d'un scrutin électronique, réclamé par des étudiants, qui s'est conclu vendredi. Les membres de l'AFESPED devaient indiquer s'ils considéraient que leur association est «représentative» de leurs intérêts: 48% ont répondu «oui» et 52% ont

dit «non». La direction de l'UQAM n'a pas été en mesure de préciser vendredi si ce résultat signifie la dissolution automatique de l'association ou encore si le mandat de grève applicable dès mercredi prochain est désormais caduc. «Une rencontre aura lieu dans les prochains jours entre l'UQAM et l'AFESPED pour établir les modalités de transition», a répondu la porte-parole de l'université, Jenny Desrochers. Dans un autre vote semblable, l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM (AFESH) a reçu l'appui d'une majorité de ses membres.

Le Devoir

SOIRÉE BACCHUS

Les vins de la péninsule Ibérique, en compagnie du sommelier Guillaume Plante

26

MARS

2015

17H30*

Présidence d'honneur

M. Vincent Chiara
Président Groupe Mach inc.

*Tenue de ville
Ancienne Chapelle Collège Jean-de-Brébeuf - 3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

PARTENAIRE PRINCIPAL DE LA SOIRÉE

PARTENAIRES DE LA SOIRÉE

PARTENAIRES DU SERVICE

PARTENAIRE DU COCKTAIL

PARTENAIRE DE L'ENCAN

EN COLLABORATION AVEC

Information:
Courriel: Fonds@brebeuf.qc.ca
Téléphone: 514 342-9342, poste 5362

ACTUALITÉS

L'entente Canada-Québec sur l'itinérance confirme les priorités fédérales

PIERRE SAINT-ARNAUD

Québec a finalement rendu publique l'entente jusqu'à la confidentialité conclue avec Ottawa sur l'utilisation des fonds fédéraux pour la lutte contre l'itinérance après que celle-ci eut été entérinée, mercredi, par le Conseil des ministres.

Tel que le révélait La Presse canadienne en début de semaine, l'utilisation des fonds fédéraux est soumise aux mêmes critères que ceux imposés par le gouvernement Harper à toutes les grandes villes canadiennes, ce qui oblige le Québec à en consacrer les deux tiers au programme Logement d'abord dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

La ministre responsable de ce dossier à Québec, Lucie Charlebois, a nié à maintes reprises que l'entente imposait ce pourcentage de 65% dans les régions de Montréal et Québec, mais cette obligation est clairement inscrite dans la répartition des budgets de 2016 à 2019. Seule l'année 2015-2016 présente une obligation moindre, de 57%, en raison du fait que les projets de cette année ne seront financés qu'à compter du 1^{er} août.

Cette obligation se traduira par la fin de nombreux projets qui dépendaient des fonds fédéraux. Selon les regroupements d'organismes communautaires œuvrant en itinérance, quelque 300 postes d'intervenants offrant une variété de services à quelque 50 000 personnes au Québec sont menacés parce qu'ils ne répondent pas aux critères du «Logement d'abord».

«*Tout ce qui est services de première ligne, c'est-à-dire travail de rue, hébergement d'urgence, soupes populaires, par exemple, sont des actions particulièrement menacées parce qu'elles n'entrent pas dans les critères pour être admissibles aux 65% des fonds*», a expliqué Anne Bonnefont, du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ).

«*On ne pourra donc pas continuer à financer toutes les actions qui étaient financées jusqu'à présent avec seulement 35% de l'enveloppe. Il va falloir faire des choix*», a-t-elle ajouté.

Le milieu d'intervention est aussi particulièrement inquiet de la perte de financement du côté des services psychosociaux et du soutien qui visent la prévention.

Convergence des priorités

Dans le communiqué accompagnant la publication de l'entente, la ministre Charlebois affirme désormais que «*le Québec a choisi de miser sur les convergences entre les priorités du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada*».

La ministre justifie cette convergence par le fait que le Plan d'action qu'elle a présenté en matière d'itinérance place également le logement en priorité.

Le porte-parole péquiste en matière de services sociaux, Jean-François Lisée, estime qu'il faut interpréter cette nouvelle «convergence» comme n'étant rien de moins qu'une capitulation devant le gouvernement fédéral. «*On doit comprendre que la doctrine Harper en matière d'itinérance, ça a été de dire au Québec: si vous voulez l'argent qui vous revient, vous allez être convergents avec notre priorité qui est le logement d'abord*», a-t-il dit.

Cependant, l'approche «Logement d'abord», rebaptisée «stabilité résidentielle avec accompagnement» par Québec, ne permet exclusivement que de soutenir financièrement l'installation en logement privé d'itinérants chroniques et épisodiques avec le soutien d'intervenants communautaires. Cette politique, bien qu'ayant connu un certain succès, implique des investissements importants qui ne desservent qu'une infime minorité de la clientèle itinérante.

Impact très limité

Le Plan communautaire en itinérance de Montréal, par exemple, prévoit des investissements de 5 millions de dollars par année pour venir en aide à un nombre prévu de 200 à 465 itinérants. Or, bien que le décompte de cette population ne soit qu'approximatif, on évalue entre 20 000 et 25 000 le nombre de personnes

itinérantes ou à risque d'itinérance sur ce territoire.

«*L'approche Logement d'abord, c'est une approche qui coûte extrêmement cher et qui, avec des fonds colossaux, ne permet de desservir que peu de personnes, a déploré M^{me} Bonnefont. Ces personnes-là, sans doute qu'on va les sortir de la rue et c'est tant mieux. Mais si cet argent était resté sur une approche généraliste, on aurait pu l'utiliser pour aider beaucoup plus de gens, c'est évident*», a-t-elle ajouté.

L'Assemblée nationale avait

adopté deux motions unanimes réclamant qu'aucune contrainte ne soit rattachée à ces fonds, comme c'était le cas depuis la création en 2001 de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). La ministre Charlebois était l'une des marraînes de la dernière résolution, adoptée en septembre 2014.

Devant l'impossibilité d'utiliser les fonds fédéraux pour les besoins qu'ils jugent essentiels et pour maintenir des projets et interventions déjà en cours, les intervenants du milieu



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'approche «Logement d'abord» a été rebaptisée «stabilité résidentielle avec accompagnement» par Québec.

communautaire demandent maintenant à Québec de les combler à partir de ses propres coffres lors du prochain budget Leitão.

La demande est reprise par

Jean-François Lisée, selon qui le gouvernement Couillard doit assumer les conséquences de ses choix.

La Presse canadienne

Plusieurs amendes pour Enbridge

Calgary — L'Office national de l'énergie (ONE) a imposé ce mois-ci à l'entreprise Enbridge plusieurs amendes dont le montant total est évalué à 264 000\$. Deux des amendes, d'une valeur de 100 000\$ chacune, concernent des travaux effectués sur son oléoduc de la Ligne 3, au Manitoba, qui présentaient des risques environnementaux et de sécurité. Enbridge devra aussi verser 64 000\$ pour avoir apporté des changements dans la conception d'un réservoir de stockage de Regina, en Saskatchewan, sans avoir reçu l'approbation de l'agence fédérale. Le porte-parole de l'ONE, Darin Barter, a indiqué que l'imposition de «*sanctions administratives pécuniaires*» était relativement récente. Quoi qu'il en soit, la pénalité d'Enbridge demeure la plus élevée imposée jusqu'à maintenant par l'ONE. Graham White, porte-parole d'Enbridge, a affirmé que l'entreprise évaluait ses recours.

La Presse canadienne

Alberta: un jeune arrêté en lien avec le terrorisme

Edmonton — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a arrêté vendredi un adolescent de l'Alberta qui devra faire face à des accusations liées au terrorisme. Le suspect âgé de 17 ans a été placé en détention jeudi à Beaumont, une communauté résidentielle située au sud d'Edmonton. La police a intercepté l'individu, qui aurait tenté de quitter le Canada dans le but d'aller grossir les rangs d'une organisation terroriste. Une deuxième accusation a été déposée, car il aurait également voulu sortir du pays afin de commettre une infraction associée au terrorisme. Le jeune homme ne peut être identifié en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Le suspect, qui demeure détenu, devra se présenter devant le tribunal de la jeunesse le 9 avril. Un porte-parole de la GRC, Harold Pleidegger, a précisé que l'opération avait été menée par l'Équipe intégrée de la sécurité nationale.

La Presse canadienne

SOLUTION CERTIFIÉE 5 ÉTOILES



Claude Bouchard
Président
cbouchard@solution-certifiee-5etoiles.ca



Solution Certifiée 5 étoiles inc.
2-20, avenue Saint-Denis,
Québec (Québec) Canada G1R 4B5



Danielle Fortin, B.A.A.
Directrice
dfortin@solution-certifiee-5etoiles.ca

Marketing et développement
Traduction, rédaction et communication

solution-certifiee-5etoiles.ca

Montréal : 514 755-8677 Québec : 418 692-8677 Sans frais : 1 855 770-8677

L'EUROPE POUR TOUT LE MONDE

Vacances transat

CIRCUITS TRAFALGAR

RÉSERVEZ AU MOINS 60 JOURS AVANT LA DATE DE DÉPART

Économisez jusqu'à 920\$⁺ par couple

Europe de l'Ouest

France-Suisse-Italie

- Paris, Venise, Rome et plus
- 14 jours / 18 repas
- Départ garanti: 9 mai

3329\$

France

Accent Français

- Paris, Lyon, Côte d'Azur, Bordeaux et plus
- 14 jours / 19 repas
- Départ garanti: 14 mai

3599\$

Europe de l'Ouest

Tour d'Europe Classique

- Bruxelles, Venise, Rome, Côte d'Azur, Paris et plus
- 14 jours / 20 repas
- Départ garanti: 12 mai

3689\$

Royaume-Uni

Angleterre-Écosse-Irlande

- Londres, Édinburgh, Dublin, Cardiff et plus
- 16 jours / 21 repas
- Départ 18 mai

3999\$

Europe Centrale/Est

Fugue Européenne

- Prague, Berlin, Varsovie, Budapest, Vienne et plus
- 16 jours / 22 repas
- Départ garanti: 25 mai

4249\$

Europe de l'Ouest

Le Benelux

- Bruxelles, Bruges, Amsterdam, Luxembourg et plus
- 16 jours / 24 repas
- Départ garanti: 5 mai

4629\$

Italie

Beautés italiennes

- Rome, Venise, Pompéi et plus
- 16 jours / 23 repas
- 16 mai

4679\$

vacancestransat.com

clubvoyages

visitez clubvoyages.com

Réservez chez Club Voyages et obtenez* des milles de récompense AIR MILES^{md}



Départs de Montréal. Prix par pers. occ. double, catégorie de base, incluant les vols, transferts, hébergement, certains repas, guide francophone, rabais, taxes et frais. Prix en vigueur au moment de l'impression et valables pour les nouvelles réservations individuelles effectuées du 21 au 23 mars 2015, sous réserve de disponibilité. L'économie de 920\$ par couple / 460\$ par personne est applicable aux circuits Trafalgar identifiés. Réservez 60 jours avant votre départ et économisez 200\$ par personne. Paiement comptant : jusqu'à 60\$ par personne, applicable aux paiements par chèque ou en espèces au moment de la réservation. Client fidèle: jusqu'à 200\$, par personne applicable aux voyageurs ayant participé à un circuit Trafalgar dans les 5 dernières années. Dépôt requis de 500\$ par personne. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat. Pour les détails et conditions générales, veuillez consulter la brochure de Vacances Transat Circuits Trafalgar 2015 ou le www.vacancestransat.com. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'un permis du Québec (n° 754241). *L'offre de base est de 1 mille de récompense pour chaque tranche de 35\$ que vous dépensez pour un forfait vacances, portion croisière ou vol nôlé. Club Voyages est une division de Transat Distribution Canada Inc. Permis (n° 753141) au Québec. Des frais de service en agence peuvent s'appliquer. MD/MC Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et Transat Distribution Canada Inc.

Prix excluant le 1,00\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

DÉLINQUANCE SEXUELLE



Pour l'instant, la majorité des agresseurs écroués sont libérés après avoir purgé le sixième de leur peine, soit après quelques mois. En prison, seulement 15% d'entre eux acceptent de se soumettre à des thérapies de réhabilitation.

PHOTOS THINKSTOCK

Déviant un jour... déviant toujours ?

Le prédateur sexuel peut se comparer à un alcoolique qui ne « guérit » jamais vraiment

LISA-MARIE GERVAIS

« Je dois vous dire d'entrée de jeu que je suis un déviant sexuel. Le délinquant sexuel, lui, n'est pas nécessairement déviant. C'est pas un prédateur. C'est circonstanciel. Mais moi, je l'ai, c'est en moi », raconte Stéphane, qui a purgé 24 ans de prison après avoir commis plusieurs agressions sexuelles sur des mineurs et tué un enfant de 10 ans. Il se compare à un alcoolique qui ne « guérit » jamais vraiment, mais qui doit apprendre à vivre avec sa condition. « Déviant un jour, déviant toujours », répète-t-il souvent.

Les prédateurs sexuels sont-ils réhabilitables? Le débat n'a de cesse, et de plus en plus d'éléments ajoutent à la difficulté de trancher. Pour certains, les délinquants sexuels — surtout les plus dangereux — qui suivront une thérapie adaptée en prison doivent nécessairement faire l'objet d'un suivi serré et d'un accompagnement extra-muros pour minimiser les risques de récidives. Pour d'autres, la thérapie en prison pourrait certes avoir des bienfaits, mais c'est surtout la durée de la peine qui importe.

Dans le nouveau projet de loi des conservateurs, qui demande l'élimination de la libération conditionnelle pour certains crimes graves, les délinquants sexuels ne sont toutefois pas visés (sauf s'ils ont commis un meurtre). Mais se profile alors un paradoxe devant les coupes orchestrées par Service correctionnel Canada (SCC) dans certains programmes de réhabilitation.

Comment empêcher ces hommes considérés comme dangereux de récidiver après un si long enfermement s'il n'y a plus de ressources pour les soutenir dehors?

Pour Maxime Janson, coordonnateur des Cercles de soutien et de responsabilité du Québec (CSRQ), un organisme de réinsertion sociale pour délinquants sexuels qui verra sa subvention coupée à la fin du mois, c'est là tout l'absurde de la situation. « À travers le monde, des gens viennent voir ce qu'on fait de bien en matière de réinsertion sociale et nous, on va mettre la hache là-dedans? Ce serait inconcevable de fermer. Car on abandonnerait les hommes les plus rejetés de la société. »

De plus en plus étoffée, la recherche des 20 dernières années conclut que les traitements — le suivi psychologique ou psychosocial, mais également l'hormonothérapie — diminuent les risques de récidives, soutient le psychologue Mathieu Goyette, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et spécialiste des questions de dépendance et de criminalité.

« L'ampleur de l'efficacité va varier d'une taille de petite à moyenne, en recherche, ça veut dire 10 à 20% de diminution de récidive,

explique-t-il. Les personnes qui tirent le plus grand bénéfice d'un traitement pour contrer la récidive, ce sont celles des catégories les plus à risque. »

Changement de vision

Depuis quelques années, Maxime Janson entretient un certain malaise vis-à-vis de l'approche de SCC, qu'il juge « hypercontrôlante ». « Leur façon d'agir est pire avec les délinquants sexuels. Le service a la mèche courte », dit le sociologue de formation, qui connaît bien l'agence fédérale ayant travaillé 11 ans comme conseiller clinique pour une maison de transition. « Je me rappelle, à mes débuts, on prenait plus en considération les réels facteurs de risque et on évaluait davantage l'impact du gars en fonction du reste de son cheminement. Mais aujourd'hui, c'est l'inverse. On est toujours prêt à suspendre une libération conditionnelle au moindre écart et ce n'est qu'après qu'il y a enquête pour voir si le détenu a mal agi. »

Selon lui, ce changement de vision n'est pas étranger au fait que les criminologues sont en très grande majorité des femmes, jeunes, qui n'ont parfois pas l'assurance ni l'étoffe pour gérer de lourds dossiers comme ceux des délinquants sexuels. « Il y a une crainte et une insécurité devant les hommes à haut risque de récidive. »

Et contribue à cette idéologie dominante la menace de publier, comme ailleurs au Canada, un registre avec les noms et les quartiers de résidence des agresseurs sexuels d'enfants — ce que certains médias ont fait, comme le groupe Québecor, qui a publié une carte géographique interactive avec ces données.

Au profit de la sécurité publique, la tolérance au risque a diminué au cours des dernières années, remarque Mathieu Goyette. Le moindre écart de conduite d'un agresseur en réhabilitation est réprimé par un retour en prison ou par des conditions sévères, encore plus difficiles à respecter.

Une spirale négative s'enclenche, remarque-t-il. « Je suis à l'aise avec le fait de suspendre en libération conditionnelle, mais si on ne tolère pas certains écarts de conduite, ça renvoie l'individu en réinsertion à une image de lui où il a échoué, où il n'est pas à la hauteur. Ça lui fait perdre son emploi, ses liens avec ses proches et il doit tout recommencer à zéro », souligne M. Goyette.

D'autant que l'incarcération en soi a peu d'impact sur le désistement criminel, selon la plupart des études. « Ça ne veut pas dire que, comme société, on n'a pas le droit de décider qu'on ne tolère pas ces gestes-là et qu'il faut punir les [délinquants] en les privant de liberté. Mais de croire qu'en les privant de liberté, on se protège à long terme, c'est erroné comme raisonnement. C'est sans un choix moral de société qu'un choix de sécurité », soutient-il.

Au profit de la sécurité publique, la tolérance au risque a diminué au cours des dernières années



Trois bénévoles des Cercles de soutien et de responsabilité du Québec en compagnie de délinquants sexuels.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Selon le psychologue, offrir des services de santé et psychosociaux à l'intérieur du pénitencier n'est pas une mauvaise chose en soi.

« D'un océan à l'autre, ce sont des services égaux. Ce qui est dommage, outre le fait que cette uniformité s'apaise la création et l'innovation, c'est qu'une fois sa détention terminée, les seuls liens qu'aura créés l'individu seront avec les services correctionnels », déplore-t-il.

Mathieu Goyette va plus loin: selon lui, les délinquants sexuels devraient, à l'intérieur des murs, avoir accès à certains privilèges qui faciliteraient à terme leur réinsertion sociale. « Pour les délinquants sexuels, ce n'est pas permis d'avoir accès à Internet ou de posséder un ordinateur, mais il faut se demander si, aujourd'hui, en 2015, cette interdiction-là tient la route dans la mesure où les compétences informatiques sont venues tellement importantes pour le marché du travail, souligne-t-il. Pour ce qui est de socialiser, Internet devient un incontournable pour contacter des proches. Est-ce que le fait de les priver de ça est la meilleure façon de faire? »

Le Devoir

Le profil du délinquant sexuel

Solitude, problèmes d'attachement ou sexuels, faibles habiletés sociales... « À la base, le délinquant sexuel est une personne qui a une faible estime d'elle-même. Sa dynamique est inhérente à cette faible estime qui provient de l'enfance », explique Maxime Janson, coordonnateur de l'organisme Cercles de soutien et de responsabilité du Québec (CSRQ). « On sait que 55% des délinquants sexuels ont été eux-mêmes agressés dans leur enfance et que 85% ont vécu de la violence physique et psychologique. »

Le Devoir

ISABELLE PARÉ

« Je crois à la réhabilitation des agresseurs sexuels s'il y a une réelle prise en charge, mais ça ne doit être qu'une mesure parmi tant d'autres pour prévenir la récidive », martèle le sénateur conservateur Pierre-Hugues Boisvenu. Depuis le meurtre de sa fille, Julie Surprenant, tuée en 2002 par un agresseur récidiviste, le sénateur porte le flambeau de la défense des victimes d'actes criminels.

Après en avoir fait une croisée personnelle, il a porté sa cause sur le terrain politique et s'est rallié au gouvernement Harper pour prôner des réformes aux lois criminelles et aux services offerts aux victimes.

Selon le sénateur Boisvenu, les statistiques jouent aujourd'hui en défaveur de ceux qui prônent une approche centrée sur la seule réhabilitation des individus.

Car les agressions sexuelles, qui comptent pour seulement 5% des actes criminels commis, sont en réelle progression et perpétrées par des criminels de plus en plus jeunes, dit-il. « À Montréal seulement, on a recensé une augmentation des agressions commises par le biais d'Internet. On ne parle plus de vieux pervers, mais d'agresseurs sexuels de plus en plus jeunes, à cause de l'influence de l'Internet », plaide le sénateur, dont le gouvernement prône d'ailleurs la méthode dure à l'égard des récidivistes.

Libéré, puis surveillé?

Plus que le resserrement des sentences, le sénateur milite aussi en faveur de mécanismes de contrôle sérieux pour les prédateurs sexuels jugés dangereux, après leur libération. Il défend l'adoption d'un registre national public des délinquants sexuels — un projet cher au gouvernement Harper — et du port du bracelet électronique. « Il faut travailler au-delà de la réhabilitation. Il faut miser sur tous les moyens disponibles pour prévenir les récidives. »

L'idée d'un registre, une mesure musclée dénoncée par de nombreux défenseurs des droits individuels, devrait s'appliquer qu'à 15% des ex-détenus pour des crimes sexuels et garder un caractère non nominatif.

« Aux États-Unis, l'adresse et le numéro de téléphone des délinquants figurent au registre, ce qui ne serait pas le cas ici. La Cour suprême a confirmé

et les sentences, souvent très légères. Je crois que le problème réside plutôt dans le fait que les sentences trop courtes font que les agresseurs aboutissent en prison plutôt qu'au pénitencier. Or, il y a peu ou pas d'encadrement et de thérapie réelle dans les prisons. À mon avis, l'incarcération ne sert à rien si on relâche un agresseur après six mois sans thérapie », estime M. Boisvenu.

Or, pour l'instant, la majorité des agresseurs écroués sont libérés après avoir purgé le sixième de leur peine, soit après quelques mois. En prison, seulement 15% d'entre eux acceptent de se soumettre à des thérapies de réhabilitation.

« Le message qu'on leur lance, c'est que ce n'est pas très grave », ajoute-t-il, citant l'exemple d'Hugo Bernier qui a éclopé de 18 mois après sa troisième agression, mais n'a purgé que trois mois de sa peine avant d'être libéré et d'agresser Julie Surprenant. « S'il avait eu une sentence plus lourde, peut-être aurait-il eu une chance de suivre une réelle thérapie et le temps de régler ses problèmes de violence et de consommation? »

Libéré, puis surveillé?

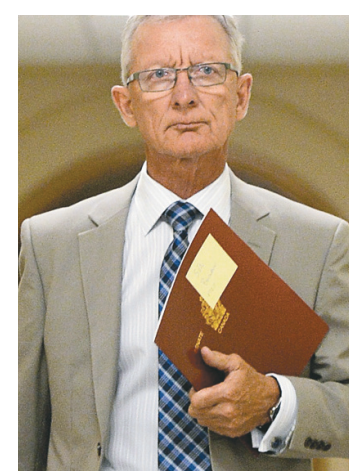
Plus que le resserrement des sentences, le sénateur milite aussi en faveur de mécanismes de contrôle sérieux pour les prédateurs sexuels jugés dangereux, après leur libération. Il défend l'adoption d'un registre national public des délinquants sexuels — un projet cher au gouvernement Harper — et du port du bracelet électronique. « Il faut travailler au-delà de la réhabilitation. Il faut miser sur tous les moyens disponibles pour prévenir les récidives. »

L'idée d'un registre, une mesure musclée dénoncée par de nombreux défenseurs des droits individuels, devrait s'appliquer qu'à 15% des ex-détenus pour des crimes sexuels et garder un caractère non nominatif.

« Aux États-Unis, l'adresse et le numéro de téléphone des délinquants figurent au registre, ce qui ne serait pas le cas ici. La Cour suprême a confirmé

« Je crois à la réhabilitation des agresseurs sexuels s'il y a une réelle prise en charge, mais ça ne doit être qu'une mesure parmi tant d'autres pour prévenir la récidive »

Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu



SEAN KILPATRICK/CF

Le sénateur conservateur Pierre-Hugues Boisvenu porte le flambeau de la défense des victimes d'actes criminels.

lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) estime que la réhabilitation contribue à perpétuer la notion que l'agression sexuelle est d'abord « une maladie » et un problème personnel, et non un problème social.

« On pense que les agresseurs doivent d'abord être sensibilisés à l'abus de pouvoir. En ramenant cela à un problème personnel, on balaise les problèmes sociaux que sont l'hypermésexualisation et la banalisation de la violence. Si on veut sensibiliser les jeunes dans les écoles, il faut se défaire de cette perception », estime Nathalie Duhamel, porte-parole du RQCALACS.

L'omniprésence de la pornographie sur Internet et l'abandon de l'éducation sexuelle dans les écoles « contribuent à créer un grand vide qui fait que les jeunes s'éduquent où et comme ils peuvent », dit-elle.

Plutôt que d'investir dans des thérapies personnelles, le regroupement juge que le gouvernement devrait s'attaquer à ce problème plus profond par de vastes campagnes publiques de sensibilisation et de prévention, comme cela a été fait pour la violence conjugale ou l'alcool au volant. « Pourquoi ne ferait-on pas le même effort sur la question des agressions sexuelles? », soulève Mme Duhamel.

Même s'ils portent la cause des victimes, les CALACS s'opposent à l'idée d'un registre, un outil qui met l'accent sur les seuls condamnés, alors que la vaste majorité des agresseurs courent toujours au large sans être inquiétés.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Nominations au Sénat: Ottawa demande de rejeter la cause

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral estime qu'un juge n'a pas le pouvoir de forcer le premier ministre à nommer des sénateurs et ainsi pourvoir les vacances à la Chambre haute. Ottawa demande donc que soit rejetée la cause l'opposant à un avocat de Vancouver.

En décembre dernier, Aniz Alani a entrepris des démarches judiciaires pour forcer Stephen Harper à nommer 16 nouveaux sénateurs, soit ceux qui manquaient pour que les 105 sièges soient pourvus. Selon M. Alani, en laissant les sénateurs partir à la retraite sans les remplacer, Stephen Harper fait par la porte arrière ce que la Cour suprême a dit qu'il ne pouvait pas faire directement: abolir unilatéralement le Sénat. Il demande à la Cour

« Cette requête est fondamentalement défectueuse parce qu'elle demande à la Cour de faire appliquer une convention constitutionnelle »

Extrait du factum rédigé par Ottawa

fédérale de forcer le premier ministre à agir.

Dans son contre-argument déposé ces jours-ci, Ottawa rétorque que le pouvoir de nommer des sénateurs découle d'une « convention constitutionnelle » et que les conventions ne sont pas soumises au regard des juges.

« Cette requête est fondamentalement défectueuse parce qu'elle demande à la Cour de faire appliquer une convention constitutionnelle », est-il écrit

dans le factum consulté par *Le Devoir*. « Les conventions constitutionnelles sont des règles de conduite politiques établies au fil du temps par les précédents politiques et qui sont reconnues par les acteurs politiques. Il n'y a pas de loi qui exige que le premier ministre avise [le gouverneur général] des nominations sénatoriales. Cet avis est plutôt fourni par convention constitutionnelle. [...] Puisque les tribunaux ne peuvent faire appliquer une convention constitution-

nelle, cette requête ne peut être justiciable. »

Depuis que la cause a été entamée, le nombre de vacances au Sénat est passé à 18. Il manque notamment quatre sénateurs au Québec (sur un total de 24). Stephen Harper a déclaré un peu avant Noël qu'il n'avait pas l'intention de nommer de nouveaux sénateurs puisque la population ne le lui demandait pas. En avril dernier, la Cour suprême a tranché que le gouvernement fédéral ne pouvait, sans l'approbation des provinces, instaurer comme il le souhaitait des élections sénatoriales ou encore des mandats à durée déterminée. La Cour avait aussi statué qu'Ottawa avait besoin de l'appui unanime des 10 provinces pour abolir le Sénat. M. Harper avait conclu que le Sénat était condamné au « statu quo ».

Le Devoir



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Manon Perreault était suspendue du caucus du NPD depuis l'an dernier, lorsque l'enquête criminelle avait été déclenchée.

ACCUSATIONS CRIMINELLES

Une ex-députée du NPD reconnue coupable

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La députée de la région de Lanaudière Manon Perreault a été reconnue coupable d'avoir à tort déclenché une enquête policière en dénonçant un vol qui n'a pas été commis et en accusant faussement une ancienne employée d'y avoir été mêlée. Elue à la faveur de la vague orange en 2011, M^{me} Perreault a été expulsée du caucus néodémocrate pour de bon vendredi.

Manon Perreault n'était pas disponible pour commenter le verdict tombé vendredi matin, a-t-on indiqué à son bureau de la circonscription de Montcalm.

Le Nouveau Parti démocratique, qui avait suspendu la députée de son caucus lorsque l'enquête criminelle a été déclenchée l'an dernier, a confirmé qu'il n'allait « pas la reprendre. Elle est expulsée ».

L'avocat de M^{me} Perreault, Jean-Pierre Rancourt, a indiqué au *Devoir* que sa cliente était « évidemment déçue » et qu'il avait « comme mandat d'aller en appel ».

Or, l'avocat de la poursuite ne serait « pas inquiet », selon une personne près du dossier.

Le juge de la Cour du Québec Bruno Leclerc reproche à M^{me} Perreault, dans son jugement déposé vendredi matin à Joliette, d'avoir faussement dénoncé un vol, trompé les policiers et mené au déclenchement d'une enquête pour un crime jamais commis. Le tout en accusant faussement une ex-employée de l'affaire.

M^{me} Perreault s'est adressée à la police de Mascouche, en janvier 2014, pour déclarer des biens manquant dans son bureau et jeté les soupçons sur son ancienne employée

congédiée, Danielle Bédard.

« M^{me} Perreault savait, sans l'ombre d'un doute, que M^{me} Bédard avait encore certains biens en sa possession », tranche cependant le juge Leclerc. Car l'ex-employée « avait la possession légitime de ces biens, qui lui avaient été fournis par son employeur », note le magistrat dans sa décision, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

A la suite de son congédiement au printemps 2012, M^{me} Bédard a tenté de remettre le matériel à la députée.

« M^{me} Bédard n'a pas omis ou refusé de remettre les biens, mais en a été incapable, puisque l'accusée ne lui a pas indiqué comment le faire, malgré ses demandes », écrit le juge Leclerc, en déclarant la députée coupable de méfait public pour avoir rapporté un vol qui n'a pas eu lieu et accusé une personne de l'avoir commis.

L'avocat de M^{me} Perreault, M^e Rancourt, a indiqué au *Devoir* qu'il demanderait une absolution pour sa cliente, afin qu'elle évite un dossier judiciaire et puisse ainsi conserver son emploi.

Danielle Bédard avait par ailleurs entamé ses propres démarches judiciaires à la suite de son licenciement, en accusant le NPD de congédiement illégal. Un arbitre a tranché en sa faveur en 2014 et ordonné sa réintégration de même que sa rémunération rétroactive et le retour de ses avantages sociaux. Mais le NPD conteste toujours cette décision, arguant que l'employeur responsable est M^{me} Perreault et non pas le parti.

M^{me} Bédard a déploré ces délais vendredi. « Psychologiquement, c'est l'incitation au suicide que je vis », a-t-elle écrit au *Devoir* par courriel.

Le Devoir

L'armée dit s'être ajustée après la mort du sergent Doiron en Irak

MÉLANIE MARQUIS

à Ottawa

Les soldats canadiens n'ont pas eu à affronter de nouveaux tirs — ennemis ou amis — en Irak depuis la mort du sergent Andrew Joseph Doiron, mais des ajustements ont été apportés pour éviter qu'une autre tragédie de la sorte se reproduise.

Le capitaine de vaisseau Paul Forget a signalé vendredi, lors d'une mise à jour technique sur la mission militaire canadienne, qu'après avoir procédé à une révision « des tactiques et des procédures », des mesures avaient été prises afin d'éviter une répétition d'un drame pareil.

Il n'a pas voulu préciser quels correctifs avaient pu être apportés, et le ministère de la Défense a également refusé de le faire par la suite, citant « des raisons de sécurité opérationnelles ».

Le sergent Doiron a été tué le 6 mars par un tir fratricide dans un échange de coups de feu avec les forces kurdes, que les soldats canadiens assistent et conseillent dans le cadre de cette mission contre le groupe armé État islamique (EI).

Trois enquêtes distinctes ont été ouvertes sur les circonstances de sa mort, dont l'une de nature technique. Le capitaine Forget n'a pu confirmer vendredi si les conclusions de cette enquête seraient dévoilées un jour.

« Je ne sais pas précisément si ce rapport sera rendu public, a-t-il reconnu. Souvent, ces rap-



LA PRESSE CANADIENNE

Trois enquêtes distinctes ont été ouvertes sur les circonstances de la mort du sergent Doiron.

ports demeurent confidentiels. [...] Il est plus probable qu'une version censurée des résultats soit fournie. »

L'incident qui a coûté la vie au sergent Doiron avait également fait trois blessés. Le capitaine Forget a précisé vendredi que l'un d'entre eux recevait des soins dans un hôpital au Canada tandis que les deux autres avaient repris leurs activités dans le nord de l'Irak. Car les bombardements se poursuivent sur le terrain. Au cours des dernières heures, les avions de chasse canadiens ont atteint de nouvelles cibles, dont une usine de fabrication d'engins explosifs improvisés de l'EI à l'ouest de la ville de Kirkouk, a signalé Paul Forget.

Depuis le début de la mission, les CF-18 de l'armée canadienne ont mené 53 bom-

bardements et effectué 420 sorties, a-t-il souligné, sans vouloir préciser si ces raids avaient fait des victimes dans le camp ennemi.

Les conservateurs doivent déposer en Chambre la semaine prochaine « une proposition pour l'expansion et la prolongation de cette mission », a confirmé mercredi le premier ministre Stephen Harper en marge d'une annonce à Mississauga, dans la région de Toronto.

Il n'a pas exclu que la mission canadienne puisse dépasser les frontières de l'Irak et se transporter en Syrie au besoin, confirmant ainsi les craintes entretenues par le Nouveau Parti démocratique (NPD).

Les troupes canadiennes sont prêtes à relever le défi, a réitéré vendredi le capitaine Forget. « S'il y a une expansion

du mandat, nous sommes prêts [...] peu importe le mandat qui nous sera donné par le gouvernement », a-t-il affirmé.

Les États-Unis, qui mènent la coalition internationale contre le groupe armé EI, bombardent déjà des cibles de l'EI en Syrie depuis le mois de septembre. Le ministère américain de la Défense a d'ailleurs confirmé jeudi que les Américains et les forces de la coalition avaient dernièrement effectué sept bombardements au pays de Bachar al-Assad.

Le débat sur la motion de prolongation de la mission canadienne reprendra au Parlement d'ici quelques jours. L'issue du vote est déjà scellée, les conservateurs étant majoritaires à la Chambre des communes.

La Presse canadienne

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE514-861-0630
VIEUX-MONTRÉALVous avez des droits
nous pouvons vous aiderYves Ménard
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

La dépossession tranquille

4 conférences pour penser l'austérité

Samedi 28 mars

Éric Pineault et Eve-Lyne Couturier

Dimanche 29 mars

Ianik Marcil et Robert Laplante

au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui

3900 rue St-Denis / 514 282-3900 / theatredaujourd'hui.qc.ca

LE DEVOIR
LIBERTÉ

ART & POLITIQUE

CENTRE DU THÉÂTRE
D'AUJOURD'HUIStores de Qualité
FABRIQUÉ AU QUÉBECSUR MESURE
Conseils en décoration gratuits

ESTIMATION GRATUITE

SANS FRAIS : 1 855 770-8677

L'Artisan du Store Claude Bouchard

Saint-Jérôme, Sainte-Agathe, Mont-Tremblant, Drummondville, Belœil, Deschambault, Berthierville, Joliette, Boisbriand, St-Bruno, Chambly, Candiac, Magog

OPAQUES

SOLAIRES

TRANSLUCIDES

50% DE RABAIS
OU GRATUITE

ESTIMATION GRATUITE

MONTREAL	514 231 8677
LAVAL	450 627 3716
LONGUEUIL	450 445 9829
REPENTIGNY	450 585 7577
TERREBONNE	450 437 4666
ST-SAUVEUR	450 227 7377
BROMONT	450 534 3477
TROIS-RIV.	819 696 8677
QUEBEC	418 654 8677

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Julie Miville-Dechêne affirme qu'elle doit défendre les femmes utilisatrices du système de santé.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Julie Miville-Dechêne nie tout conflit d'intérêts

KARL RETTINO-PARAZELLI

La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Julie Miville-Dechêne, «réfute avec vigueur» tout conflit d'intérêts causé par l'intervention de sa sœur auprès du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, lors de la préparation du projet de loi 20.

Comme le révélait *Le Devoir* vendredi, Geneviève Dechêne, une spécialiste des soins palliatifs, a conseillé l'équipe du ministre de la Santé pour établir les quotas de patients à imposer aux médecins dans le cadre du projet de loi 20. Des documents indiquent qu'elle a pu échanger sur cette question directement avec M. Barrette pendant au moins une heure et demie. Or, Julie Miville-Dechêne a causé la surprise fin février en appuyant le projet de loi au nom du CSF en commission parlementaire.

Des membres du conseil d'administration de l'organisme de promotion et de défense des droits des femmes y ont vu une «apparence de conflit d'intérêts», ce que nie catégoriquement la principale intéressée.

Dans une lettre publiée vendredi sur le site Internet du CSF, Julie Miville-Dechêne admet que les faits présentés soulèvent des questions, mais dit vouloir dissiper les doutes. «A titre de présidente du Conseil du statut de la femme, c'est mon rôle de prendre la défense des femmes utilisatrices du système de santé. Je ne m'empêcherai pas de le faire parce que j'ai une sœur médecin qui, par ailleurs, est active pour défendre une pratique bien précise, celle des soins palliatifs à domicile», écrit-elle.

À la défense de sa sœur

L'ancienne journaliste de Radio-Canada reconnaît qu'au fil des ans, sa sœur a obtenu des rendez-vous avec de nombreux hauts fonctionnaires, en plus de l'ancien ministre de la Santé Réjean Hébert et de l'actuel titulaire du poste.

Sa sœur n'est pas une lobbyiste défendant des intérêts privés et ne s'est jamais prononcée sur le projet de loi 20, soutient-elle. «Depuis des années, elle est présente dans les médias et les débats sur la pratique des soins à domicile. Elle cherche à revaloriser ce type de pratique, car peu de médecins s'y intéressent», explique-t-elle.

En appuyant le projet de loi 20 et par le fait même l'imposition de quotas de patients aux médecins, M^{me} Miville-Dechêne a affirmé vouloir défendre «les patientes vulnérables plutôt qu'un petit groupe de femmes qui disposent d'un revenu élevé». Dans sa déclaration officielle diffusée vendredi, elle souligne que ce sont avant tout les femmes qui tireront profit d'un meilleur accès aux soins. «Pas moi ni ma sœur», conclut-elle.

Cette prise de position a néanmoins causé des dégâts en interne. L'avocate Julie Latour a claqué la porte du CSF la semaine dernière en dénonçant l'«asphyxie matérielle» et le «musellement intellectuel» au sein de l'organisme. Elle a notamment reproché à M^{me} Miville-Dechêne d'avoir rédigé en catimini le mémoire du CSF appuyant le projet de loi 20.

Le Devoir

TAXE DE VENTE SUR LE LIVRE

Sauvons les livres monte au front

CAROLINE MONTPETIT

Le mouvement Sauvons les livres, qui regroupe des éditeurs, des écrivains et des libraires, s'oppose vigoureusement à ce que le gouvernement du Québec mette un terme à l'exemption de la taxe provinciale de vente sur les livres, tel que le propose la commission Godbout.

Déjà, en 2011, alertée par une telle menace, la Table de concertation du livre envoyait une lettre au premier ministre libéral Jean Charest pour s'opposer à la levée de cette exemption. «Les membres de la Table de concertation du livre ont eu vent que votre Ministère examinait la possibilité d'abolir l'exonération de la TVQ dont bénéficie le livre», écrivait-elle aussi au ministre des Finances de l'époque, Raymond Bachand.

Entre-temps, cette éventualité a été écartée. Puis, quand les libéraux ont repris le pouvoir, ils ont mis au rancart le projet de loi du Parti québécois qui introduisait un prix réglementé du livre, en interdisant un rabais supérieur à 10% dans les neuf mois qui suivent la sortie d'un livre.

Or le marché du livre est présentement en chute libre. En 2013-2014 seulement, l'Observatoire de la culture et des communications a relevé un recul des ventes de 9%, note le mouvement.

Dans ce contexte, l'addition d'une taxe de plus de 10% au prix de l'ensemble des livres aurait un effet désastreux sur une industrie déjà précaire.

Par ailleurs, les crédits d'impôt à la création littéraire et cinématographique qui accompagneraient ces taxes ne compenseraient en rien cette augmentation du prix du livre en magasin. En fait, le gouvernement Couillard a déjà réduit de 20% le crédit d'impôt aux éditeurs en juin dernier. En rétablissant ce crédit d'impôt, il ne ferait que redonner aux éditeurs ce qui leur a été enlevé il n'y a même pas un an.

L'exemption de la taxe de vente sur le livre a



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

S'il rétablissait la taxe provinciale de vente sur les livres, le Québec serait la seule province à le faire.

été pour sa part gagnée de chaude lutte par la Coalition du monde du livre, peu après l'avènement de la taxe de vente provinciale, en 1991, rappelle Elodie Comtois, porte-parole du mouvement Sauvons les livres.

S'il rétablissait la taxe provinciale de vente sur les livres, le Québec serait la seule province du Canada à le faire. Le gouvernement fédéral impose déjà une taxe de vente de 5% sur l'ensemble des livres du pays.

Elodie Comtois rappelle que le livre demeure

le parent pauvre de l'industrie québécoise de la culture, même si c'est celui qui emploie le plus grand nombre de personnes. Elle doute que l'ensemble de l'argent perçu par la taxe de vente profite à l'industrie du livre.

Le Devoir

D Lire aussi : Un choix politique, l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon sur la commission Godbout. Page B4

L'avocat de l'ex-juge Jacques Delisle demande une révision au ministre MacKay

PATRICE BERGERON à Québec

L'ancien juge de la Cour d'appel Jacques Delisle, condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre prémédité de sa femme, tente un recours ultime. Son avocat s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada, Peter MacKay, pour faire réviser son dossier.

L'avocat James Lockyer de Toronto est convaincu que son client a été condamné à tort, en raison d'une preuve balistique erronée et parce qu'il n'a pas témoigné à son procès. Le criminaliste compte sur un réexamen de la preuve balistique par un laboratoire de sciences judiciaires situé en Ontario pour faire innocenter Delisle. Son «optimisme» repose aussi sur une déclaration sous serment de Delisle au ministre, qui explique pourquoi il n'a pas témoigné.

M^e Lockyer est appuyé par son organisation, l'Association pour la défense des personnes injustement condamnées. Il s'est présenté en conférence de presse vendredi matin à Québec au côté des enfants de Delisle, Jean et Elène, qui sont convaincus que leur père n'a pas tué leur mère, Nicole Rainville, et est innocent.

Nicole Rainville, âgée de 71 ans et paralysée du côté droit, a été retrouvée morte chez elle en novembre 2009, un pistolet à côté d'elle. Delisle affirme qu'elle s'est enlevé la vie. La Couronne a de son côté plaidé qu'il s'était débarrassé de sa femme pour vivre avec sa maîtresse et éviter un divorce coûteux. Un jury l'a reconnu coupable en

juin 2012. La Cour d'appel a confirmé le verdict en 2013, et de même, la Cour suprême l'avait débouté à la fin de cette même année.

Au centre de cette affaire: la preuve balistique de la Couronne, fondée notamment sur la trajectoire de la balle et le résidu de poudre de la balle.

«Je crois que le jury a eu tort [d'accréditer la thèse de la Couronne], a déclaré M^e Lockyer en conférence de presse. Je suis convaincu personnellement, l'association est aussi convaincue, que les experts de la Couronne avaient tort, et que l'expert de la défense avait raison [de soutenir] que M^{me} Delisle a dû se suicider.» Il attend la réponse du laboratoire ontarien, le Center of Forensic Sciences, qui fera savoir dans quelques semaines s'il accepte ou non de se pencher sur ce cas.

La déclaration sous serment de Delisle pourrait aussi faire pencher la balance, même s'il avoue maintenant avoir menti. Il prétendait qu'il s'agissait simplement d'un suicide, or c'est lui qui serait allé chercher le pistolet et l'aurait chargé en le laissant à sa

femme. Il a dit à Radio-Canada avoir voulu ainsi éviter l'accusation de suicide assisté. Il explique qu'il a refusé de témoigner à son procès «pour pouvoir éviter à ses enfants et petits-enfants d'être soumis à un surcroît d'anxiété et d'humiliation publique», peut-on lire dans le communiqué.

«L'influence que nous avons eue sur sa décision de ne pas témoigner est aussi un poids que nous porterons pour toujours», a dit son fils, Jean Delisle, qui soutient que son père est victime d'une erreur judiciaire «grave». «Nous avons la certitude

que mon père n'a pas tué ma mère, nous n'en avons jamais douté un seul instant. Mon père aimait profondément ma mère et l'aimée jusqu'à la fin de sa vie. Il a été un bon mari, présent, attentionné, dévoué et aimant.»

Le ministre peut décider d'ordonner un nouveau procès, ou renvoyer le cas à la Cour d'appel du Québec, a expliqué M^e Lockyer. Ou encore, le gouvernement peut envoyer l'affaire à la Cour suprême puisque Delisle siègeait à la Cour d'appel et qu'il serait délicat que ce tribunal révise le dossier.

Le ministre de la Justice, Peter MacKay, a commenté l'affaire. De passage à Montréal, il a dit avoir reçu certains des renseignements sur ce cas qu'il qualifie d'«unique» parce qu'il implique un ancien juge. «C'est nécessaire de revenir sur ce cas, a-t-il indiqué. Je vais prendre le temps nécessaire pour examiner la preuve et prendre une décision.» Il a reconnu que le statut d'ancien juge de Delisle limite les options, mais qu'il existe un processus pour répondre à ce type de situation.

Le ministre ne peut acquiescer Delisle. Cependant, quand l'affaire est renvoyée devant le tribunal, la Couronne choisit souvent de ne pas procéder, selon l'expérience de M^e Lockyer, et le client se trouve à être acquitté.

Sur ses chances de réussite, M^e Lockyer a dit qu'il n'était pas «prophète», mais une fois qu'il croit en l'innocence de quelqu'un, le taux de réussite est élevé, avec de la persévérance. À ce jour, toutes les demandes de révision adressées au ministre par l'Association pour la défense des personnes injustement condamnées ont été couronnées de succès, a-t-il précisé, parce qu'elle choisit soigneusement ses dossiers.

La Presse canadienne

La Commission des droits s'oppose aux modifications à l'aide sociale

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'oppose aux modifications annoncées en début d'année au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, jugeant qu'elles contreviennent à d'importantes garanties protégées par le droit international et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

La Commission s'est dite particulièrement préoccupée par l'impact discriminatoire sous-jacent des mesures analysées qui entretiennent des stéréotypes et des préjugés à l'endroit des prestataires de l'aide sociale et qui aggraveront les situations d'exclusion déjà vécues par ces personnes en situation de pauvreté.

Le ministre Sam Hamad a reçu la semaine dernière l'analyse de la Commission, qui lui demande de ne pas édicter quatre des six dispositions annoncées, soit la diminution de la prestation de base accordée à un adulte qui séjourne dans un centre de désintoxication avec hébergement, la modification de comptabilisation des revenus de location de chambres, la condition d'admissibilité aux programmes relative à la résidence au Québec et l'exemption relative aux revenus de travail permis en cas de fausse déclaration.

Selon l'analyse, «l'État québécois n'a pas démontré que ces mesures régressives sont pleinement justifiées dans le contexte de l'utilisation au maximum des ressources disponibles». De l'avis de la Commission, les mesures analysées contribuent à l'exclusion des personnes visées.

La Presse canadienne

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

Obtenez 15% de rabais!

Présentez ce coupon au moment d'un achat ou d'une commande d'un abat-jour au prix régulier. Nul autre rabais ne pourra être consenti. (Valide du 21 mars au 30 juin 2015)

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.
- Demandez votre carte de membre.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier (450) 682-8280

www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

COMLOT CONTRE VIA RAIL

Esseghaier et Jaser sont reconnus coupables

DIANA MEHTA
à Toronto

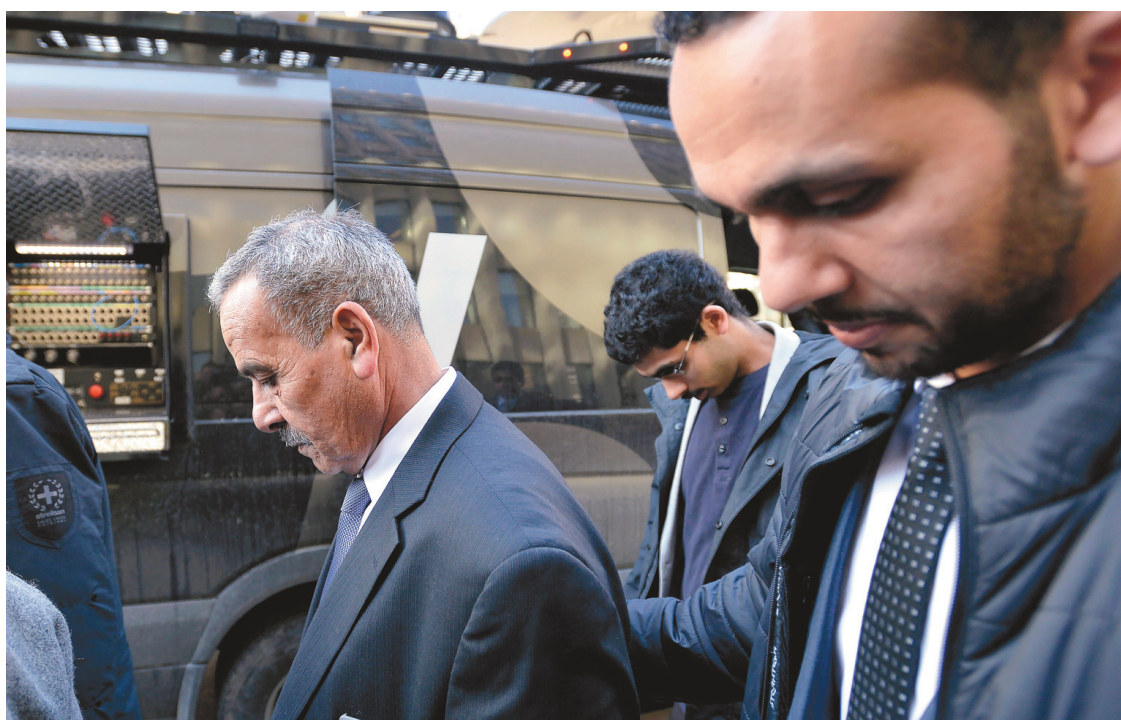
Les deux hommes accusés d'avoir comploté pour faire dérailler un train de passagers entre New York et Toronto ont été reconnus coupables par un jury, vendredi à Toronto, de huit des neuf chefs d'accusation liés au terrorisme qui pesaient contre eux.

Chiheb Esseghaier, 32 ans, et Raed Jaser, 37 ans, étaient accusés de complot, au profit d'un groupe terroriste, « afin de commettre le meurtre de personnes inconnues » et « afin de nuire aux moyens de transport dans le but de compromettre la sécurité ». Ils étaient aussi accusés de deux chefs de « participation ou contribution » à une activité d'un groupe terroriste. Esseghaier était enfin accusé d'un cinquième chef — « avoir chargé une personne de se livrer à une activité au profit d'un groupe terroriste ».

Les jurés ont livré des verdicts de culpabilité pour toutes ces accusations sauf sur l'un des deux chefs de complot terroriste retenus contre Jaser: celui de « nuire aux moyens de transport dans le but de compromettre la sécurité ». C'est donc sur ce chef d'accusation que les jurés n'auront pas pu s'entendre.

Les deux hommes connaîtront leur peine le 10 avril; la peine maximale pour ces crimes est la prison à perpétuité.

Plus tôt vendredi, au dixième jour de leurs délibérations, les 12 membres du jury avaient annoncé au juge Michael Code qu'ils s'étaient entendus sur l'un des deux verdicts qui ne faisaient toujours pas l'unanimité jusqu'ici. Ils ont alors demandé au magistrat s'ils pouvaient prononcer leurs huit verdicts unanimes, et être libérés de leurs obligations pour le neuvième. Le juge Code a précisé que si les jurés ne parvenaient vraiment pas à s'entendre à l'issue de délibérations supplémentaires, le tribunal aurait en effet le pouvoir



Mohammed Jaser (au centre), le père de Raed Jaser, alors qu'il quittait le palais de justice vendredi.

d'accepter leurs huit verdicts unanimes, et de déclarer une impasse pour le dernier chef.

Plus tard en après-midi, les jurés sont revenus avec leurs huit verdicts unanimes de culpabilité, et le juge a accepté de mettre fin à leurs délibérations. Après l'annonce des verdicts, il les a remerciés pour leur « travail déterminé, diligent et consciencieux ».

Le jury avait déjà indiqué mercredi qu'il était parvenu à un verdict unanime sur tous les chefs retenus contre l'un des deux accusés, mais qu'il ne réussissait pas à s'entendre sur

certain chefs retenus contre l'autre. Le juge Code avait alors renvoyé les jurés à leur isolement, en les pressant de parvenir à un verdict unanime sur tous les chefs d'accusation.

Au procès, amorcé le 2 février, la Couronne avait plaidé que la preuve d'écoute électronique était « accablante » contre les deux hommes. L'avocat de Jaser a décrit en plaidoiries finales son client comme un escroc voulant soutirer de l'argent à ses deux présumés complices, et non comme un djihadiste aux sombres desseins. Esseghaier, lui, rejetait la tenue même de ce procès, qui ne se déroulait pas sous le sceau du Coran — il a d'ailleurs refusé d'être représenté par un avocat.

Au moment de son arrestation, en avril 2013, Esseghaier, d'origine tunisienne, était étudiant au doctorat à l'UQAM. Il travaillait et étudiait à l'Institut national de la recherche scientifique, à Varennes, en Montérégie. Jaser, résident permanent canadien d'origine palestinienne, vivait en banlieue de Toronto.

La Presse canadienne

Badawi évite la flagellation pour une 10^e semaine

Paris — Raïf Badawi évite une nouvelle fois la flagellation, en Arabie saoudite. Le bureau français d'Amnistie internationale, basé à Paris, a rapporté la nouvelle de ce 10^e report vendredi. Raïf Badawi est emprisonné depuis 2012 pour avoir critiqué le régime saoudien et s'être exprimé sur l'islam dans son blogue, qui fait la promotion des droits de la personne et de la démocratie dans son pays. Sa femme, Ensaf Haidar, et leurs enfants sont présentement réfugiés à Sherbrooke, au Québec. M. Badawi a été condamné à 10 ans de prison, à 300 000\$ d'amende et à 1000 coups de fouet. Il a reçu une première série de 50 coups il y a plusieurs semaines, mais la séance de flagellation a été reportée chaque vendredi depuis.

La Presse canadienne

Un nouveau cas d'Ebola détecté au Liberia

Une nouvelle infection au virus Ebola a été détectée au Liberia, plus de deux semaines après que le dernier patient eut reçu son congé de l'hôpital, ont annoncé vendredi des dirigeants. L'infection a été repérée dans la capitale, Monrovia. Le Liberia a été frappé plus durement que n'importe quel autre pays par la pire épidémie d'Ebola de l'histoire, mais le pays espérait avoir éradiqué le virus après deux semaines sans une seule nouvelle infection. Toutefois, le docteur Francis Kateh, le directeur adjoint de l'équipe de gestion d'Ebola du pays, a annoncé vendredi que le virus a été détecté chez une femme. Le responsable de la lutte contre le virus au Liberia, Tolbert Nyenswah, a lui aussi confirmé que la maladie a été décelée chez un patient.

Associated Press

Bertrand Charest reste en prison en attendant son procès

L'ancien entraîneur de ski de Canada Alpin Bertrand Charest, accusé d'avoir agressé sexuellement des jeunes filles, restera en prison jusqu'à son procès. Un juge a annoncé vendredi après-midi au palais de justice de Saint-Jérôme qu'il refusait de lui accorder une libération sous caution. La Couronne a précisé que le juge avait notamment tenu compte de la nécessité de ne pas miner la confiance du public envers la justice. La sécurité des témoins, des présumées victimes et de toute autre personne liée à l'affaire a également pesé dans la décision du juge.

La Presse canadienne

Boutique

D



Visitez notre nouvelle boutique en ligne

Commandez livres, livrels et objets de collection d'un seul clic au boutique.ledevoir.com.

Faire des achats sur la boutique du Devoir c'est aussi soutenir un journal 100 % indépendant.

LE DEVOIR

Alimentation Saine Bio-K+ présente

Écologie C'est en fin de semaine! Santé Globale

EXPO manger santé et vivre vert

Montréal 18^e édition Palais des congrès 20.21.22 MARS 2015

Québec Centre des congrès 28.29 MARS 2015

+ de 250 EXPOSANTS - DÉGUSTATIONS CONFÉRENCES et DÉMOS CULINAIRES

HORAIRE	TARIFS	13 \$
VENDREDI 10 h à 20 h Montréal seulement	Étudiants:	11\$
SAMEDI 10 h à 18 h	65 ans et +:	11\$
DIMANCHE 10 h à 17 h	16 ans et moins:	Gratuit

Pour GOÛTER, DÉCOUVRIR et faire des ACHATS DE QUALITÉ ! expomangersante.com

Logos partenaires: CLEF DES CHAMPS, RACHELLE-BÉRY épicerie santé, ALIMENTS DU QUÉBEC, natural Factors, Land Art, Monsieur Basilic, Saladexpress, LA PRESSE +

ACTUALITÉS

Cinq pesticides classés cancérigènes « probables » ou « possibles »

Le Roundup de Monsanto a été classé cancérigène « probable chez l'homme », une décision à laquelle s'oppose la multinationale

Paris — Cinq pesticides, dont l'un des plus utilisés au monde, ont été classés vendredi cancérigènes « probables » ou « possibles » par l'Agence du cancer de l'Organisation mondiale de la santé (IARC).

Le glyphosate, présent notamment dans le Roundup, l'un des herbicides les plus vendus, et les insecticides malathion et diazinon ont été classés cancérigènes « probables chez l'homme », même si les « preuves sont limitées », selon l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC), dont le siège est à Lyon.

Les insecticides tetrachlorvinphos et parathion, qui font déjà l'objet d'interdictions ou de restrictions dans de nombreux pays, ont pour leur part été classés cancérigènes « possibles ».

La classification de l'IARC n'a toutefois aucun

caractère contraignant pour les États. « Il revient aux gouvernements et aux autres organisations internationales de recommander des réglementations, des législations ou des interventions de santé publique », note l'IARC dans son communiqué.

Le glyphosate est l'herbicide dont la production est la plus importante en volume dans le monde. Outre l'agriculture, où son usage a fortement augmenté, il est également utilisé dans les forêts et par les particuliers dans leurs jardins.

Du glyphosate a été retrouvé dans l'air, dans l'eau et dans la nourriture, selon l'IARC qui précise que la population générale est notamment exposée lorsqu'elle habite à côté de zones traitées. Les niveaux d'exposition observés sont toutefois « généralement bas », souligne l'IARC.

Pour ce qui est des risques cancérigènes du

glyphosate et des insecticides malathion et diazinon, l'IARC note qu'il existe des « preuves limitées » chez l'homme en ce qui concerne les lymphomes non hodgkiniens, des cancers du sang.

L'IARC cite également le cancer de la prostate pour le malathion, qui continue à être utilisé de manière importante par les agriculteurs, et le cancer du poumon pour le diazinon, dont l'utilisation, limitée, est en baisse depuis les restrictions imposées en 2006 par les États-Unis et l'Europe.

« Suffisamment de preuves »

Les risques ont été évalués en se fondant notamment sur des études d'exposition agricole menées notamment aux États-Unis et au Canada, ainsi que sur des animaux en laboratoires.

Pour l'IARC, il existe aujourd'hui « suffisamment de preuves de son caractère cancérigène à travers des expériences animales ».

Le groupe Monsanto, qui fabrique le Roundup, a exprimé vendredi son désaccord avec les conclusions de l'IARC, relevant que celles-ci n'étaient pas basées sur de nouveaux travaux de recherche ou de nouvelles données scientifiques.

Dans un communiqué diffusé sur Internet, Monsanto souligne que le classement de l'IARC n'a pas établi de lien entre le glyphosate et un risque accru de cancer et rappelle que l'IARC, dans le passé, avait classé dans les « cancérigènes probables » des produits comme le café ou les téléphones portables.

Agence France-Press




Vivez la différence^{MC}

Trouvez votre RAYON DE SOLEIL

Escapades de dernière minute jusqu'à

40% de rabais



DÉPARTS DE MONTRÉAL • UNE SEMAINE • TOUT COMPRIS



HOLGUIN, CUBA
Memories Holguin Beach Resort ****PLUS
Chambre • 15, 17 et 21 avril

895\$



PUNTA CANA, RÉP. DOM.
Memories Splash Punta Cana ****PLUS
Chambre de luxe • 15 et 22 avril

1255\$



RIVIERA CANCUN, MEXIQUE
Royalton Riviera Cancun Resort & Spa *****
Suite junior luxueuse • 24, 25, 26 et 27 avril

1545\$

SANTA LUCIA, CUBA
Gran Club Santa Lucia ****
Chambre vue jardin • 16 et 23 avril

655\$

PUERTO PLATA, RÉP. DOM.
Be Live Collection Marien ****PLUS
Chambre • 7 et 14 avril

985\$

MONTEGO BAY, JAMAÏQUE
Sea Garden Beach Resort ***PLUS
Chambre vue piscine • 17 et 24 avril

1135\$

RIVIERA MAYA, MEXIQUE
The Reef Coco Beach ****
Chambre • 24, 25, 26 et 27 avril

1245\$

CAYO COCO, CUBA
Hotel Colonial Cayo Coco ***PLUS
Chambre • 15, 18 et 21 avril

795\$

VARADERO, CUBA
Naviti Varadero ****
Chambre vue jardin • 27, 28 et 30 mars

995\$

GRAND BAHAMA, BAHAMAS ***PLUS
Viva Wyndham Fortuna Beach
Chambre vue mer • 26 avril

1155\$

PANAMA ****PLUS
Sheraton Bijao Beach Resort Panama
Chambre de luxe vue jardin • 10 avril

1245\$

CAYO SANTA MARIA, CUBA ****PLUS
Memories Paraiso Azul Beach Resort
Suite junior terrasse • 9, 10 et 13 avril

895\$

PUNTA CANA, RÉP. DOM.
Riu Naiboa ****
Chambre • 1^{er} avril

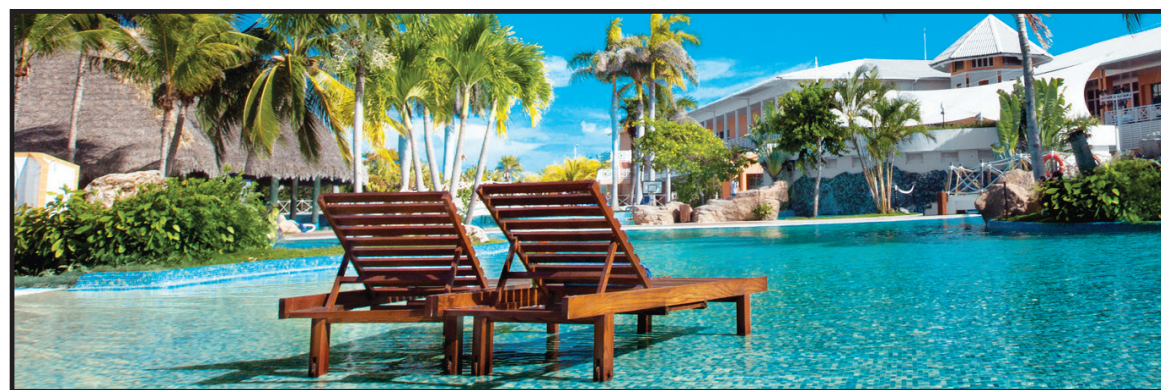
1095\$

SAINT-MARTIN ****
Sonesta Maho Beach Resort & Casino
Chambre de luxe • 30 avril

1195\$

LIBERIA, COSTA RICA
Villas Sol Hotel & Beach Resort ****
Chambre de luxe vue mer • 6, 13 et 20 avril

1295\$



DÉPARTS DE MONTRÉAL
1 SEMAINE • TOUT COMPRIS

VARADERO, CUBA
ROYALTON HICACOS RESORT
& SPA *****

SUITE JUNIOR VUE JARDIN • 15 MAI

1255\$

TOUS LES VOLS DE SUNWING
AIRLINES OFFRENT LE SERVICE
AU CHAMPAGNE



Pour tous les passagers, sans frais supplémentaires :
Franchise de bagages de 20 kg GRATUITE • Verre de vin moussoux • Repas Bistro frais et chauds^{MC} avec vin • Boissons non alcoolisées • Service de serviettes chaudes • Sièges en cuir • Primeurs cinématographiques • Sac à dos pour enfants

Obtenez un surclassement en Service Elite Plus en réservant en ligne, seulement 50 \$ par trajet ! Toutes les inclusions du service au champagne avec en PLUS : Sièges avec plus d'espace • Préselection de sièges • 10 kg d'extra sur la franchise de bagages • Écouteurs • Enregistrement et embarquement prioritaires • Livraison prioritaire des bagages

Départs de Montréal. Les économies de 40 % s'appliquent au tarif brochure du Hotel Colonial Cayo Coco à Cuba pour les départs du 15, 18 et 21 avril 2015. Les prix sont par personne, en occupation double, pour des forfaits vacances de 7 nuits (sauf indication contraire). Les sièges et les chambres sont limités, la capacité est contrôlée et est disponible au moment de l'impression. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de services achetés. Les taxes locales applicables sont payables à la destination et sont à part (Costa Rica 29 \$ US, RD 30 \$ US, Panama 43 \$ US). Les taxes locales applicables pour Cuba (25 CUC) sont payées localement jusqu'à la fin du mois d'avril 2015. Ceux qui quitteront Cuba à partir du 1er mai 2015 paieront toutes les taxes à l'avance auprès de Vacances Sunwing. Les vols sont sur Sunwing Airlines ou Travel Service. Le service en vol varie selon l'heure de vol et la destination. Pour les modalités et conditions complètes, veuillez vous référer à la brochure de Vacances Sunwing 2014/2015. Titulaire d'un permis du Québec | 21032015

VacancesSellOff.com
LE PLUS BAS PRIX garanti!

Communiquez avec une succursale près des chez vous!

• Pointe-Claire: 514-697-5280 940, boulevard Saint-Jean - bureau 22 • Loblaw de Laval: 450-667-0281 1950, boulevard De la Concorde Est
• Loblaw de Brossard: 450-466-0776 1575, avenue Panama • Maxi de Laval: 450-681-3141 3500, boulevard St-Martin Ouest
• Loblaw de Rivière-des-Prairies: 514-643-0779 7605, boulevard Maurice-Duplessis

ACTUALITÉS

CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet. Le consortium est composé de quatre firmes étrangères, deux anglaises, une espagnole et une française.

Dans les faits, la plupart des 3000 travailleurs du chantier communiquent entre eux en français. Mais cela se corse lorsqu'ils ont à communiquer avec les représentants de CSM, dont plusieurs peinent à s'exprimer dans la langue de Molière. « Les employés du consortium donnent des directives en anglais aux sous-traitants et entrepreneurs franco-phones », dit M. Ouellet.

Malgré l'intervention de représentants syndicaux et d'entrepreneurs, malgré les plaintes, malgré les manchettes de journaux depuis 2012, le CSM fournit encore des plans de construction annotés en anglais, selon la FTQ-Construction. Résultat: des erreurs coûteuses sont commises et la sécurité des employés « pourrait être mise en danger », croit Carl Gagnon, l'un des représentants des monteurs-mécaniciens.

« La plus ironique c'est qu'on a travaillé à la construction du Centre universitaire de santé McGill [CUSM] et qu'on n'a jamais eu de problème à travailler en français là-bas. Tout se faisait en français là-bas. Et là on arrive ici, au CHUM, et il faut parler anglais. »

En réponse à l'appel à l'aide des travailleurs, l'OQLF confirme « avoir reçu des

plaintes », mais n'en dit pas plus. Des conseillers de francisation travaillent avec le consortium chargé de la construction afin de lui permettre d'obtenir son certificat de francisation, comme c'est le cas pour toute entreprise comptant 50 employés ou plus. Le chantier doit techniquement être complété l'an prochain.

Un Office en quête de mandat

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Hélène David, promet d'« évaluer la situation » avec son collègue de la

Hélène David reconnaît que le rôle de l'OQLF dans la société québécoise demeure, en soi, un chantier

Santé, Gaétan Barrette. Trois ans après les premières plaintes, « on va dresser un état de la situation pour être en mesure d'évaluer quels sont les problèmes », dit-elle. Le travail [de francisation] est en cours. Est-ce qu'il se fait correctement, à la hauteur et à la vitesse que les travailleurs voudraient? Je veux aller plus à fond. »

C'est trop peu pour la FTQ-Construction, qui juge que Québec aurait dû intervenir depuis très longtemps pour régler le problème.

Comment expliquer que l'OQLF peine à imposer le français sur le chantier du CHUM? Un an après l'épisode du « pastagate », lorsque des médias ont

rapporté qu'un inspecteur de l'OQLF avait reproché au propriétaire du restaurant italien Buonanotte, à Montréal, l'utilisation de mots italiens dans son menu, l'organisme demeure « plus frileux » que jamais par rapport à son mandat, croit le vice-doyen de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM et ex-titulaire de la Chaire de recherche identité et francophonie, Joseph Yvon Thériault.

« L'Office a eu des problèmes, a vécu une crise interne, s'est fait échauder avec l'histoire du Buonanotte. On l'a accusé d'être taton. Depuis, il semble être trop occupé à s'occuper de problèmes internes [pour] traiter de grands dossiers comme celui-ci », dit-il.

Un an après cette crise, « on ignore toujours comment l'Office veut s'occuper de son mandat ».

Hélène David reconnaît que le rôle de l'OQLF dans la société québécoise demeure, en soi, un chantier. « Se préoccuper de la protection et de la promotion de la langue est important. On veut moderniser les pratiques de l'Office. On les appuie en ce sens », dit-elle.

Au CSM, pourtant, on assure qu'il n'y a pas de problème. Si les travailleurs éprouvent des difficultés, qu'ils le signalent, dit le porte-parole Stéphane Mailhot. « Je ne dis pas que c'est tout le temps parfait parfait. Mais deux plaintes en quatre ans... pour moi, c'est ça mon [paramètre]. Si c'était un problème, l'OQLF serait toujours à nos trousses. »

Le Devoir

FRONT

SUITE DE LA PAGE 1

« Ne paniquez pas », affirme à la caméra un soldat kurde, d'un calme désarmant, au moment où le bruit des tirs ennemis retentit au loin. Nous sommes sur la ligne de front de Kirkouk, au nord de l'Irak, où les Peshmergas — les forces armées du Kurdistan irakien — tentent de défendre leur territoire.

« Quand on arrive, on a un peu l'impression de se retrouver à une autre époque. C'est presque la Première Guerre mondiale: il y a des tranchées, chacun est de son côté, il y a des attaques répétées », raconte M. Fréchette. C'est un peu surréaliste. On est sur une base militaire, on dort avec des combattants, on est à 500 mètres de la ligne de front et la vie continue malgré tout. »

Peuple méconnu

Cette première scène donne le ton au documentaire et illustre l'objectif du projet lancé en 2010 par Julien Fréchette et son collègue Guertin Tremblay. À l'époque, ce dernier consacre son mémoire de maîtrise à la complexe question de l'identité kurde et propose d'y consacrer un documentaire. L'idée germe jusqu'en 2014, lorsque l'EI fait son apparition en Irak et que les Kurdes apparaissent aux yeux de la planète grâce à leurs combats sur le terrain. Le documentaire trouve alors sa raison d'être: montrer la réalité d'un peuple méconnu.

Le Kurdistan, c'est en fait un large territoire qui chevauche quatre États: la Syrie à l'ouest,

la Turquie au nord, l'Iran à l'est et l'Irak au sud. Avec ses 35 millions d'habitants, il s'agit du « plus grand peuple sans État », souligne le documentaire. Un peuple fier et prêt à tout pour protéger ses acquis, comprend-on au fil des histoires qui nous sont racontées.

Loin des zones de combat, Julien Fréchette nous emmène là où on lutte malgré tout pour sa survie. « C'est une guerre qui fait beaucoup de ravages et qui, humainement, est très difficile à vivre », dit-il.

On visite un camp de réfugiés syriens, où les installations sont insuffisantes pour le nombre de personnes dans le besoin. Un autre de chrétiens, qui ont été chassés et persécutés. Et on y écoute le récit de réfugiés comme Hannah, cette dame qui dit avoir presque tout perdu. « Toutes les nuits, je rêve que l'EI vient nous tuer, confie-t-elle, assise au milieu de la tente qui lui sert d'abri. Nous ne sommes en sécurité nulle part en Irak. »

Témoignages troublants

Des témoignages touchants, Julien Fréchette en a entendu des dizaines. Mais il admet que ses rencontres les plus marquantes ont eu lieu dans le camp des Yézidis, une minorité religieuse particulièrement ciblée par l'EI. « On a rencontré un jeune garçon qui a perdu sa mère. Il a essayé de la traîner sur son dos pendant des kilomètres et elle est finalement morte dans ses bras. Il a dû l'abandonner sur la route de l'exode. Ce sont des témoignages assez troublants. »

Dans ces camps de réfugiés,

on ressent à la fois la fierté et la profonde détresse de ces familles déchirées. À l'intérieur des habitations de fortune, des enfants au visage assombri par le dur quotidien dessinent en groupe. Sur la feuille d'un d'entre eux, un char d'assaut se mêle aux arbres et aux montagnes. Faute de ressources pour éduquer ces jeunes, on verra grandir une génération d'analphabètes dont se nourrissent les intégristes, soulèvent avec inquiétude certains réfugiés.

Le documentariste conclut son périple irakien avec une visite du camp d'entraînement du PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan, qui est considéré comme une organisation terroriste par plusieurs pays, dont le Canada. Un endroit reculé où n'entre pas qui veut. Sur place, on découvre la réalité de femmes qui choisissent de prendre les armes pour défendre, elles aussi, le Kurdistan. « J'ai rejoint le PKK pour me battre pour la liberté de mon peuple, la liberté des femmes et de l'humanité », lance une commandante qui a plusieurs soldats, mais surtout plusieurs soldates sous son autorité.

Julien Fréchette espère que son documentaire ouvrira les yeux de la population sur l'existence même du Kurdistan, trop souvent méconnu, mais surtout sur ceux qui y vivent. La réalité peut nous surprendre lorsqu'on s'en approche, laisse-t-il entendre, évoquant un possible retour au Kurdistan, sous peu.

Le Devoir

CYCLE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est la coutume de confier le pire à la première rencontre avec les bénévoles des Cercles de soutien et de responsabilité du Québec (CSRQ), un organisme qui aide à la réinsertion sociale des criminels sexuels. Dès lors, sans autre secret et non-dit, la relation de confiance peut se développer.

Les crimes que Stéphane vient de confesser, et qui lui valent la prison à perpétuité, sont les seuls dont cet hébété — adulte qui éprouve une attirance sexuelle envers les adolescents — sera véritablement accusé. À 15 ans, parce qu'il est mineur, on l'envoie « réfléchir » à la vieille prison de Trois-Rivières pour avoir agressé deux garçons de 9 ans. S'en suivront 39 tentatives, non judiciairisées, qui feront dans plusieurs cas des victimes.

« L'isolement social est au cœur d'une récidive », dit Maxime Janson, coordonnateur de l'organisme. En créant des communautés d'appartenance autour d'un ex-détenu ayant commis un crime à caractère sexuel — ici, la priorité est donnée aux prédateurs évalués à haut risque de récidive —, la spirale de la solitude est brisée.

Sortir du tunnel à travers lequel il voyait la vie, tisser des liens. Après 24 ans de pénitencier, dont une grande partie au « max », c'est ce dont Stéphane a eu besoin il y a cinq ans, lorsqu'il a recouvré sa liberté. En dedans, il avait tenté maintes fois de se suicider et avait survécu à plusieurs tentatives d'assassinat. Il suit aussi une thérapie pour délinquants sexuels.

Lui-même a été agressé enfant, par le fils un peu plus vieux d'un voisin. Son père l'a battu quand il s'est confié. « Trois jours après, quand ça a recommencé, j'ai fermé ma gueule, raconte-t-il. Après, quand j'ai commis mes agressions, je me suis servi de ça, les menaces verbales et psychologiques. Je disais [aux victimes] qu'elles n'allaient pas être crues et qu'elles allaient manger des volées. »

Au pénitencier, Stéphane joue au dur. « J'avais un front de bœuf. Dans ma tête, j'étais ren-

Les cercles de soutien en bref

Historique: Le premier des Cercles de soutien et de responsabilité a vu le jour en 1994, dans une petite ville ontarienne. Aujourd'hui, il en existe 18 à travers le Canada, formés d'environ 700 bénévoles.

Cercles de soutien et de responsabilité du Québec: situé sur le Plateau-Mont-Royal, il a vu le jour en 2000.

Financement: 80 000 \$ par an (1 \$ d'investissement rapporte 4,60 \$ au gouvernement)

Nombre de bénévoles: entre 40 et 50

Nombre de délinquants aidés: 23 (6 sont sur une liste d'attente)

Durée moyenne du suivi: 2 ans

tré là pour ne plus jamais sortir. On m'avait enfermé et on avait jeté la clé. » Comme il a une formation en informatique, il est appelé à faire divers boulots, s'occupe un peu de comptabilité, ce qu'il fait encore aujourd'hui à temps partiel pour les CSRQ. On lui parle de réinsertion sociale et dès 2007, on l'autorise à des séjours en maison de transition. « J'ai dit à mon ALC [agent de libération conditionnelle] qu'il fallait commencer par me réhumaniser. Je détestais tout le monde. »

Organisme menacé

En 2010, il obtient sa remise en liberté définitive, assortie de conditions assez sévères. Peu lui importait. « J'ai marché sur la rue Saint-Denis et j'ai pleuré. J'étais comme un petit gars de quatre ans dans un Toys R Us. » Sa famille ne veut plus rien savoir de lui: il est seul au monde. Et enfouie dans ses tripes, la crainte constante de rechuter, que son « passerager secret », comme il l'appelle, reprenne le volant de sa vie et le fasse dérapier.

« On ne peut pas les laisser à eux-mêmes. L'image que j'ai est celle de quelqu'un qui déciderait d'escalader une montagne, seul. C'est presque suicidaire de penser que quelqu'un va pouvoir s'en sortir tout seul », soutient frère Fernand, qui est aumônier en pénitencier et très impliqué dans les Cercles. Ces derniers sont pour lui une façon de limiter les agressions pour qu'il n'y ait « plus jamais de victimes », comme le dit le slogan des CSRQ.

Avec une quarantaine de bénévoles, cet organisme montréalais soutient actuellement à lui seul près de 30 délinquants sexuels sortis de prison avec

aussi peu que 80 000 \$ de budget annuel. Pourtant, au 31 mars prochain, Service correctionnel Canada (SCC) réduira radicalement le financement qu'il lui accorde. Maxime Janson mène une véritable croisade pour la survie de l'organisme. Il recueille des lettres d'appuis d'experts du milieu carcéral, interpelle des députés, rencontre les médias — il était d'ailleurs à TVA il y a trois semaines.

« Le Centre national de prévention du crime a fait une évaluation pour voir l'efficacité des cercles de soutien. Le rapport démontre qu'en moyenne 17% des délinquants sexuels récidivent, mais que ça tombe à 10% s'ils suivent un traitement et 2% s'ils sont accompagnés par un cercle de soutien », insiste M. Janson, qui a fait ses études en sociologie.

Son organisme n'est pas le seul à être menacé de fermeture. Le Centre d'études et de recherche de l'Université de Montréal (CERUM), qui œuvre auprès des agresseurs sexuels à risque élevé de récidive en leur offrant des suivis avec des professionnels va cesser ses activités faute de financement du fédéral. Le Centre d'entraide et de traitements des agressions sexuelles (CETAS) des Laurentides, lui, ne pourra plus offrir ses services aux contrevenants fédéraux, qui ont les peines les plus sévères.

« Si vous voulez de la violence, pratiquez l'exclusion », lance frère Fernand, qui croit beaucoup à la réinsertion sociale. « Les cercles de soutien sont le moyen idéal de dire à quelqu'un qui a vécu le rejet: "Nous sommes ici pour toi et nous t'aimons comme tu es. Ne désespère pas de devenir quelqu'un que tu aimeras". »

Les sentiments de rejet, de

honte, de peur, Jean*, qui a passé 24 ans de détention au maximum pour plusieurs agressions sexuelles, les vit à chaque instant. Il paranoïe à l'idée d'être reconnu par un ex-codétenu. Même s'il est incognito sur la rue, il a l'impression qu'il marche avec son crime tatoué sur le visage. « Des fois, je pète des free game. C'est irréal. »

Le choc est brutal. Enfermé à l'âge de 28 ans. Il est sorti de prison le 16 janvier dernier, il y a à peine deux mois. Sans aucune transition. « Le cul sur l'asphalte. »

À 52 ans, cet alcoolique condamné pour des agressions sexuelles doit refaire sa vie. Il ne connaît personne et sa famille a rompu tous liens avec lui. Enfant, il a été battu à répétition par son père violent, qui s'en prenait aussi à ses frères et sœurs. Il cache ses blessures au fond de lui et ne s'en libère que lorsqu'il se masturbe. Sa déviance est déclenchée.

Ses crimes? Il ne les oublie pas. C'était en 1990, à Québec. Ivre, il a pris en otage et agressé sexuellement deux femmes avec qui il jouait aux cartes dans un chalet. Etant donné un dossier étoffé de nombreux vols, il écope de six ans de prison qu'il purge à Cowansville en sécurité moyenne. « Mais c'était pas fini. Le méchant n'était pas sorti. On m'a mis avec une agente de classement, une belle femme. Et ce qui devait arriver est arrivé. Je l'ai agressée à l'intérieur du pénitencier », confie-t-il, le regard fuyant.

Il devient subitement un des criminels les plus dangereux. Il est envoyé dans une unité spéciale de détention, « la prison des prisons ». Les deux parties étaient d'accord pour lui donner 10 ans, mais lui réclame une sentence à perpétuité, pour se « punir ». Il passera 20 ans de plus au maximum, sans jamais en sortir.

Prendre contact avec la réalité au-dehors le submerge. Il se voit comme un paria de la société. « Il y a souvent un genre de peur, de phobie et de dégoût pour les délinquants sexuels. Il ne faut pas oublier qu'il y a, dans tout être humain, un enfant, explique frère Fernand. C'est aussi ce qui peut amplifier de beaucoup l'horreur des gestes posés. »

Il faut beaucoup d'abnégation

pour se dire que personne n'est réductible à sa pire faute. Dans l'imaginaire collectif, certains crimes particulièrement immoraux sont impossibles à pardonner. « Il peut y avoir beaucoup moins d'empathie pour les agresseurs, car c'est une pathologie qui commande le rejet », ajoute Chloé, une psychologue en milieu carcéral auprès des délinquants sexuels qui est venue au Québec depuis la France pour apprendre sur la justice réparatrice. « Ça touche à l'intime, à ce qui est au fond de chacun d'entre nous. Les gens s'identifient aux victimes. Mais quand on parle à un braqueur de banque, on ne se dit pas qu'on va être braqués. »

Éviter la récidive

Lors des rencontres hebdomadaires d'une heure, les bénévoles du cercle accompagnent le délinquant sexuel dans de simples tâches du quotidien comme prendre le métro. « J'ai aidé [Jean] à connaître Montréal, on a cherché des appartements et on est allés lui magasiner des vêtements », explique Fernand Bouchard qui a été lui-même agressé étant jeune par un frère en communauté. Après avoir mené toute sa vie un combat pour soutenir les victimes, il s'implique maintenant après des délinquants sexuels. « C'est très concret et très motivant. Ça m'apporte beaucoup à moi aussi. »

Les bénévoles du cercle doivent demeurer alertes à tous signaux préparant la voie à une récidive. Une envie soudaine de recommencer à boire ou des pensées qui s'évadent, allant jusqu'aux rêves érotiques. Avec le délinquant sexuel, les membres du cercle doivent signer une alliance, soit un ensemble de règles à respecter. Et les secrets sont interdits. « Autant on a besoin de sortir le méchant, autant on a peur de parler par crainte d'être réincarcérés si on avoue avoir pensé à des choses malsaines », explique Stéphane. Mais pas dans son cercle, fait de gens en qui il a confiance et qu'il a commencé à connaître alors qu'il était encore détenu.

Ces relations qu'ils développent se poursuivent lors de ses premières sorties sans escorte. Il n'a nulle part où aller et se tourne vers ses amis du cercle. « En dedans, ils nous

97%

des mineurs agressés sexuellement connaissent leur agresseur

Source: Protection de la jeunesse

17%

des délinquants sexuels récidivent. Ce pourcentage tombe à 10% s'ils suivent une thérapie adaptée, et à 2% s'ils fréquentent un cercle de soutien et de responsabilité, selon le CSRQ.

117 788 \$

Le coût annuel d'un délinquant incarcéré.

35 101 \$

Le coût annuel d'un délinquant sous surveillance.

Source: ministère de la Sécurité publique (2013)

De toutes les agressions déclarées au Québec...

51% visent des fillettes

15% des garçons

31% des femmes

3% des hommes

Source: ministère de la Sécurité publique

disent d'essayer de créer un cercle social pour quand on va être dehors. Mais tu veux-tu être chum avec moi si je te dis que je suis un délinquant sexuel? Qui va entrer en relation amoureuse avec moi? Le cercle, c'est une police d'assurance contre moi-même. Ça m'a permis de créer une famille autour de moi, dit-il. Il ne m'a pas sauvé la vie. Mais c'est ce qui m'a maintenu vivant jusqu'ici. »

Le Devoir

* Certains noms ont été changés pour préserver l'anonymat

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com